



HAL
open science

Remarques préliminaires des éditeurs

Rémy Roques, Gabriel Fournier, Fizellier-Sauget Bernadette

► **To cite this version:**

Rémy Roques, Gabriel Fournier, Fizellier-Sauget Bernadette. Remarques préliminaires des éditeurs. Pierre-François Fournier (19 décembre 1885-4 octobre 1986). Étude sur l'administration d'Alphonse de Poitiers dans la Terre d'Auvergne. Édition critique de la thèse soutenue par l'auteur à l'École nationale des chartes en janvier 1911, Presses universitaires Blaise-Pascal, pp.8-28, 2017, Études sur le Massif central, 978-2-84516-767-4. hal-01652637

HAL Id: hal-01652637

<https://uca.hal.science/hal-01652637>

Submitted on 30 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Pierre-François Fournier
(19 décembre 1885 - 4 octobre 1986)*

Thèse soutenue à l'École nationale des chartes en janvier 1911

re de villes. Le mois de février 1226 (n. 25) Louis VIII pro
ais de la prendre sous sa protection sous les droits
phin à la condition qu'ils lui feraient serment de
artison royale dans leur ville et lui paieraient m
nelle d'un marc d'or. Les Montfermeils reçurent
joie "letici... et jocundi" et prêtèrent le serment
nde. Aussi Louis VIII les fit-il sous sa protecti
ses baillis de les laisser librement voyager par
leur en marchandises et de veiller à leur sûreté.⁴⁵
n s'associant aux seigneurs locaux tant laïcs qu'eccl
soit afin de créer des villes neuves en certains lieu
afin de se joindre à eux dans l'administration de loc
les nous atteignant le résultat que dans le premier
s d'une façon particulièrement active à la créati

Collection Études sur le Massif central

ÉTUDE SUR L'ADMINISTRATION D'ALFONSE DE POITIERS DANS LA TERRE D'Auvergne

ÉDITION CRITIQUE DE LA THÈSE SOUTENUE PAR L'AUTEUR
À L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES EN JANVIER 1911

Sous la direction de Rémy Roques, Gabriel Fournier et Bernadette Fizellier-Sauget

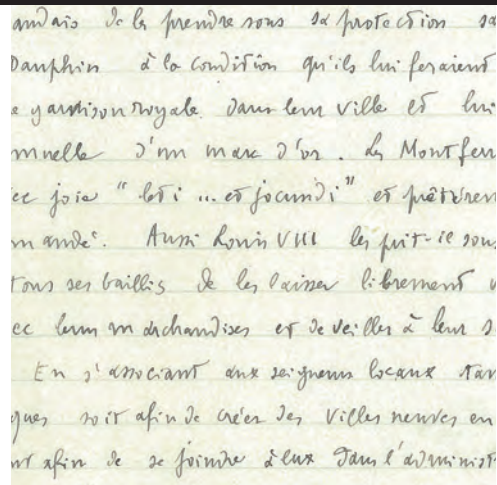
Presses universitaires Blaise Pascal

Pierre-François Fournier
(19 décembre 1885 - 4 octobre 1986)

ÉTUDE SUR L'ADMINISTRATION D'ALFONSE DE POITIERS DANS LA TERRE D'Auvergne

ÉDITION CRITIQUE DE LA THÈSE SOUTENUE PAR L'AUTEUR
À L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES EN JANVIER 1911

Collection Études sur le Massif central



andaie de la prendre sous sa protection de
Dauphin à la condition qu'ils lui feraient
a garnison royale dans leur ville et lui
muelle d'un marc d'or. de Montfer
ce joie "let i ... et j'ocumdi" et prêtres
m'ande. Aussi Louis VIII les fit se sou
tous ses baillis de les laisser librement
ce leur en marchandises et de veiller à leur
En s'associant aux seigneurs locaux tar
gues soit afin de créer des villes nouvelles en
nt afin de se joindre à eux dans l'administ

Sous la direction de Rémy Roques, Gabriel Fournier et Bernadette Fizellier-Sauget

2 0 1 7

Presses universitaires Blaise Pascal



REMARQUES PRÉLIMINAIRES DES ÉDITEURS

La thèse intitulée *Étude sur l'administration d'Alfonse de Poitiers dans la Terre d'Auvergne* a été soutenue par Pierre-François Fournier en janvier 1911 à l'École nationale des chartes en vue de l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe. Un résumé de ce travail a été publié dans le volume des *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1911* (Paris, École nationale des chartes, 1911, p. 71-78).

En raison de la Première Guerre mondiale, ces recherches sont demeurées inédites. En 1923, Pierre-François Fournier a assuré la publication de la thèse de son collègue Édouard Decq, tué en septembre 1915 à Ville-sur-Tourbe (Marne), sous forme d'un mémoire posthume¹. Il a, dans ce contexte, envisagé la publication de son propre travail, mais n'a pu le mener à son terme.

Cette thèse nous est parvenue sous la forme d'un unique exemplaire manuscrit, conservé par son fils Gabriel Fournier et composé de 167 feuillets paginés dans l'angle supérieur droit du recto de chaque folio. Cette pagination (primitive) a été conservée et figure dans la présente édition en caractères italiques gras entre crochets et dans la table des matières. Le texte rédigé occupe le recto de chaque folio, les notes infra-paginales correspondantes étant portées au verso du folio précédent : la thèse manuscrite se lit par conséquent sur deux pages mises face à face. Il est possible qu'une version plus élaborée, remise au jury, ait existé. Mais, en tout état de cause, l'exemplaire utilisé pour la présente publication est le seul qui ait été retrouvé².

Dans son état actuel, le document conservé semble avoir été à usage strictement personnel et comporte des anomalies qui excluent qu'il s'agisse de l'exemplaire définitif communiqué aux membres du jury pour la soutenance. Le manuscrit a été par la suite remanié à de nombreuses

1. Édouard DECQ, « L'administration des eaux et forêts dans le domaine royal en France aux XIV^e et XV^e siècles », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 83, 1922, p. 65-110 ; p. 331-361 et *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 84, 1923, p. 92-115. Le site Persée, à partir duquel peuvent être consultés les volumes numérisés de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (www.persee.fr/collection/bec) indexe « P.-F. F » comme éditeur de ce mémoire posthume. Il s'agit bien de Pierre-François Fournier, camarade de promotion et collègue à la Bibliothèque nationale de France d'Édouard Decq.

2. La série AB/XXVIII (thèses de l'École nationale des chartes) aux Archives nationales n'en conserve pas d'exemplaire.

reprises : au cours de sa longue carrière l'auteur a ajouté de multiples notes apportant corrections ou compléments, peut-être en vue d'une édition, qui n'a jamais pu être concrétisée.

Plus d'un siècle plus tard, la présente publication veut répondre à plusieurs objectifs :

- offrir aux historiens des institutions et des pratiques de gouvernement du XIII^e siècle, ainsi qu'au public féru d'histoire locale, une moisson d'informations et de savantes dissertations ;
- éclairer la manière dont travaillait un chartiste au début du XX^e siècle³ ;
- enfin, rendre hommage à un infatigable chercheur, envers qui historiens, archéologues et archivistes ont contracté une dette scientifique.

Les découvertes accumulées en un siècle impliquaient d'actualiser cette thèse et de la remettre en perspective. C'est la raison pour laquelle il nous a paru essentiel d'introduire l'édition d'origine par un avant-propos. Celui-ci se concentrera, dans un premier temps, sur le contexte intellectuel dans lequel fut élaborée la thèse, avant de retracer le parcours de Pierre-François Fournier, une fois obtenu son diplôme d'archiviste-paléographe. Enfin, nous proposerons au lecteur quelques références bibliographiques renouvelées sur les champs de recherche de l'auteur.

LE CONTEXTE DE RÉALISATION DE LA THÈSE

Les lecteurs de la thèse de Pierre-François Fournier ne manqueront pas de souligner son soubassement érudit. Les nombreuses références témoignent de sa fréquentation des dépôts d'archives et du dépouillement méticuleux des documents engendrés par l'administration alphon sine. Le travail de Pierre-François Fournier s'appuie sur des techniques encore mobilisées par les historiens actuels : collecte et critique des archives, appel aux sciences auxiliaires de l'histoire (paléographie et diplomatique), notes de bas de page⁴ et construction d'hypothèses. Ce fut à l'École nationale des chartes, qu'il fréquenta entre 1907 et 1911, que l'auteur apprit les préceptes de l'histoire scientifique.

Un produit de l'école « méthodique »

Fils d'Élie Fournier et Antoinette Bonjour, François-Marie-Pierre⁵ est né le 19 décembre 1885 à La Forêt (commune de Saint-Germain-Lembron dans le Puy-de-Dôme). Son père, licencié de droit en 1877, fut avocat, puis greffier au tribunal civil d'Issoire. Après des études élémentaires sous la responsabilité d'un répétiteur, Pierre-François entra au collège d'Issoire et en sortit bachelier en 1902. Il s'orienta d'abord vers la médecine, réalisant deux années à l'École des médecins de Clermont. Après avoir effectué son service militaire, il intégra l'externat de Paris en octobre 1906, mais en démissionna au bout d'un an pour entrer, en octobre 1907, à l'École

3. Cet objectif entre en résonance avec celui du collectif de chercheurs, réuni par Patrick Boucheron et Jacques Dalafun, de dresser, à partir des archives personnelles de Georges Duby, un « autoportrait de l'historien au travail » (Patrick BOUCHERON et Jacques DALAFUN (dir.), *Georges Duby. Portrait de l'historien en ses archives*, Paris, Gallimard, 2015, p. 11).

4. Sur les notes de bas de pages, outre les lignes qu'y consacre Marc BLOCH dans son *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien* (Paris, Armand Colin, 1960 [1^{re} édition : 1949], p. 4), voir Patrick BOUCHERON, « De l'usage des notes de bas de page en histoire médiévale », *Ménestrel* [En ligne]. Consulté le 27 décembre 2015. URL : www.menestrel.fr/spip.php?rubrique1309.

5. La thèse a été soutenue sous le prénom de Pierre. Pour ses travaux historiques ultérieurs, l'auteur a donné la préférence au double prénom de Pierre-François.

des chartes. Les raisons exactes de ce changement d'orientation ne sont pas connues, mis à part un goût certain pour l'histoire dès l'adolescence⁶.

En ce début du ^{xx}e siècle, au moment où Pierre-François Fournier rédigeait sa thèse, la profession historique s'était déjà structurée par le déploiement d'une méthode scientifique et son institutionnalisation : fondation de la *Revue critique d'histoire et de littérature* (1866), puis de la *Revue historique* (1876), création d'une licence d'enseignement de l'histoire (1880) et d'un diplôme d'études supérieures, devenu obligatoire pour passer l'agrégation (1894), cours de Gabriel Monod au Collège de France, intitulé « Histoire générale et méthode historique » (1905-1910).

Cet historien⁷ et son confrère Ernest Lavisse sont présentés comme les fondateurs de l'école appelée « positiviste⁸ » et qu'il conviendrait plutôt de désigner comme « méthodique ». La *doxa* en fut fixée par Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos dans une *Introduction aux études historiques* (1898), définissant les règles d'une science historique objective et rigoureuse. Les travaux que Pierre-François Fournier mena après sa thèse s'inscrivent dans cette phase méthodique : des articles monographiques et l'édition de nombreux documents (dont les enquêtes d'Alphonse de Poitiers). Ils témoignent de son souci de l'érudition et d'un recours foisonnant aux sciences auxiliaires de l'histoire (archéologie, diplomatique, héraldique, paléographie, linguistique, numismatique, toponymie).

Au ^{xix}e siècle, le développement des recherches avait conduit à améliorer l'accès aux documents. Des salles de lecture furent aménagées⁹ et les inventaires, permettant l'ouverture au public d'un plus grand nombre d'archives, se multiplièrent. Alexandre Teulet se lança dans la publication des *Layettes du Trésor des Chartes* en 1863. Suivirent les inventaires de la collection de sceaux (1863-1868), des cartons des rois (1866), puis des actes du Parlement de Paris (1863-1867). Ces éditions se fondaient sur l'analyse critique des documents, afin d'en vérifier l'origine et l'authenticité (critique externe), et d'éclairer les conditions dans lesquelles ils furent rédigés (critique interne). Cette méthode était enseignée à l'École nationale des chartes.

La création de cet établissement en 1821 visait à former des fonctionnaires spécialistes de l'histoire de France et du traitement des archives. Les archivistes-paléographes (le diplôme est créé en 1849) devaient à la sortie de leur formation être capables d'exhumer les textes, de les authentifier, les classer et les rendre disponibles et exploitables pour les historiens. L'enseignement des sciences auxiliaires¹⁰ caractérise le cadre pédagogique de l'École et fait des chartistes les modèles par excellence de l'érudition. Dans la seconde moitié du ^{xix}e siècle, la hausse des exigences scientifiques pour la réalisation des thèses, ainsi que la qualité et la renommée des

6. Francine Leclercq suppose que ce fut parce que ses études de médecine « ne lui permettaient pas de revenir en Auvergne aussi souvent qu'il le souhaitait » que Pierre-François Fournier résolut de devenir archiviste-paléographe : Francine LECLERCQ, « Pierre-François Fournier (1885-1986) », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 692-693, 1987, p. 215-240, ici p. 215.

7. Sur Gabriel Monod, voir le dossier que lui a récemment consacré le numéro 664 de la *Revue historique* (revue qu'il lança en 1876 avec Gustave Fagniez), en particulier : Olivier LÉVY-DUMOULIN, « Les Écoles historiques à l'épreuve de Gabriel Monod. Un historien célébré et méconnu », *Revue historique*, 664, 2012, p. 789-801.

8. Charles-Olivier CARBONELL, « L'Histoire dite positiviste en France », *Romantisme*, 21-22, 1978, p. 173-185. Le terme de « méthodologistes », pour désigner cette école historique, se rencontre chez Lucien Febvre, celui de « méthodistes » chez André Burguière et Gérard Noiriel.

9. Une première salle de lecture ouvrit aux Archives nationales en 1847 : jusqu'à cette date, les lecteurs étaient accueillis dans les bureaux des archivistes.

10. Six enseignements sont inscrits dans l'ordonnance du 31 décembre 1846, texte qui réorganise l'École : l'archéologie ; la diplomatique ; la géographie historique ; l'histoire du droit ; la paléographie ; la philologie. Le décret du 30 janvier 1869 en fixe sept : archéologie du Moyen Âge ; bibliographie, classement des bibliothèques et des archives ; diplomatique ; droit civil et droit canonique du Moyen Âge institutions politiques, administratives et judiciaires de la France ; langues romanes ; paléographie. En 1882 fut ajouté un enseignement d'étude critique des sources de l'histoire de France.

professeurs contribuèrent au rayonnement de l'École¹¹. Au moment où Pierre-François Fournier intégra l'établissement, Paul Meyer en était directeur¹². L'École traversait alors une période de tensions, en grande partie dues à la division politique de son corps professoral (entre dreyfusards et antidreyfusards¹³) et aux rivalités avec l'Université (dans le cadre d'un projet législatif de réorganisation des archives, 1904-1905).

Les élèves sont recrutés par concours. En 1907, Pierre-François Fournier dut passer des épreuves écrites de version latine, thème latin, histoire et géographie avant 1789, puis des épreuves orales portant sur l'explication d'un texte latin et sur l'histoire et la géographie de la France avant 1789. Reçu deuxième par ordre de mérite¹⁴, il suivit ensuite des cours pendant trois ans au 19 rue de la Sorbonne. L'École y était installée depuis 1897, à proximité immédiate de la faculté des lettres et de l'École pratique des hautes études¹⁵. L'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe était (et il l'est encore aujourd'hui) soumis à la soutenance d'une thèse.

Nous aurions tort de voir dans les chartistes et les historiens de l'école méthodique des naïfs, fétichistes et adeptes d'une histoire purement institutionnelle. L'écran historiographique expliquant une telle déformation a principalement été dressé par Lucien Febvre qui, « au prix d'excès et de simplification¹⁶ », a blâmé une « histoire historisante », histoire politique conservatrice, figée dans ses méthodes. L'opposition entre une « école méthodique » et les *Annales* apparaît aujourd'hui comme caricaturale. Il existe bien une différence méthodologique et épistémologique entre l'école méthodique et les *Annales*. Celles-ci, par leur dimension comparative, leur refus de confondre histoire et politique, et leur dialogue fécond avec les autres sciences sociales, ont bousculé la profession historique. Néanmoins, les critiques sévères de Lucien Febvre à l'encontre de Charles Seignobos ou de livres suivant les techniques chartistes s'intègrent dans une stratégie professionnelle de rupture avec l'ancienne génération et d'affirmation de la nouveauté de l'entreprise des *Annales*¹⁷.

Pourquoi Pierre-François Fournier choisit-il d'étudier l'administration d'Alphonse de Poitiers en Auvergne ? Il s'agit, tout d'abord, d'un sujet d'histoire locale. Dans sa carrière, Pierre-François Fournier attachera une grande attention à l'histoire de l'Auvergne. Par ailleurs, à la veille de la Première Guerre mondiale, la recherche en histoire médiévale bénéficie d'un contexte très favorable qu'explique en grande partie « la position dominante des médiévistes

11. Yves-Marie BERCÉ, Olivier GUYOTJEANNIN et Marc SMITH (dir.), *L'École nationale des chartes. Histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Klopp, 1997 et Louis BERGÈS, « L'École des chartes » in Christian AMALVI (dir.), *Les lieux de l'histoire*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 231-241. Pour une comparaison sur la même époque, avec une implication forte des chartistes, voir Michel GRAS et Olivier PONCET (dir.), *Construire l'institution. L'École française de Rome, 1873-1895*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2013. Les éditeurs remercient Étienne Anheim, Directeur d'études à l'EHESS, de leur avoir communiqué ces références bibliographiques et pour sa relecture des remarques préliminaires.

12. La figure de Paul Meyer (1840-1917), directeur de l'École des chartes (1882-1916), témoigne de la réputation scientifique de l'École et de son implication dans l'univers académique. Philologue reconnu, éditeur productif de textes médiévaux, Paul Meyer fut professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, et l'un des fondateurs de la *Revue critique* (1866) et de *Romania* (1872).

13. Bertrand JOLY, « L'École des chartes et l'affaire Dreyfus », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 147, 1989, p. 611-624.

14. Arrêté ministériel du 15 novembre 1907, publié dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 68, 1907, p. 661-662.

15. L'École se situe aujourd'hui au 65 rue de Richelieu, dans le deuxième arrondissement de Paris.

16. Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 40.

17. Étienne ANHEIM, « L'historiographie est-elle une forme d'histoire intellectuelle ? À propos de la controverse entre Lucien Febvre et Henri Jassemin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 59-4 bis, 2012, p. 105-130 et Olivier Dumoulin, « "Méthodiques" contre "École des Annales" : un schéma caricatural ? », Institut d'histoire du temps présent [En ligne]. Consulté le 10 mars 2017. URL: <http://aggiornamento.hypotheses.org/411>

Sur les *Annales* : André BURGUIÈRE, *L'École des Annales. Une histoire intellectuelle*, Paris, Odile Jacob, 2006.

à l'intérieur de la hiérarchie universitaire¹⁸ ». Enfin, sur Alphonse de Poitiers, Pierre-François Fournier bénéficie des découvertes de deux chartistes.

Deux prédécesseurs dans l'étude de l'administration alphonsine : Edgard Boutaric (1829-1877) et Auguste Molinier (1851-1904)

Fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, Alphonse de Poitiers avait été baptisé du nom de son grand-père maternel, Alphonse VIII. Entre février 1235 et mai 1236, il épousa Jeanne, fille du comte de Toulouse Raimond VII. Son beau-père décédant sans héritier en septembre 1249, Alphonse mit la main sur ses domaines languedociens : le Toulousain, le Rouergue, l'Albigeois, l'Agenais, le Quercy et le Venaissin. Entre-temps, il avait reçu en apanage le Poitou et la Terre d'Auvergne, après avoir été adoubé par Louis IX, le 24 juin 1241. Le comte de Poitiers accompagna son frère dans ses deux croisades : en Égypte (1249-1250), d'où il revint pour assurer la régence du royaume de France, puis à Tunis (1270-1271). Il décéda sur le chemin du retour de la huitième croisade, à Savone, ne laissant aucun héritier direct.

Nécessitant d'importants préparatifs, les deux croisades ont influencé la gestion des domaines alphonsins. De plus, frappé de paralysie lorsqu'il revint d'Égypte, le comte de Poitiers demeura le plus souvent à Paris et dans ses environs, ne se rendant en Auvergne qu'à trois reprises¹⁹. Plus que tout autre seigneur de l'époque, il avait donc besoin d'un personnel compétent à ses côtés pour le conseiller, constituer et gérer ses archives, et sur ses terres pour recevoir les hommages, percevoir les revenus, assurer le maintien de l'ordre et rendre la justice. Afin de gérer au mieux le patrimoine et les intérêts d'Alphonse, sa chancellerie déploya tout un savoir scripturaire, dans les procédures d'enregistrement comme dans les dispositifs de consultation. Les copies d'actes se multiplient, facilitant la circulation de l'information, des inventaires sont rédigés pour mieux connaître le contenu des coffres d'archives. Cette « révolution documentaire²⁰ », qui s'observe à la même époque dans d'autres chancelleries princières de l'Occident, a permis la constitution d'un *corpus* important et favorisé l'étude historique de l'administration d'Alphonse.

Pierre-François Fournier, dès l'introduction de sa thèse, rappelle que « l'administration d'Alphonse de Poitiers a été étudiée deux fois déjà dans son ensemble, par Edgard Boutaric d'abord, ensuite par Auguste Molinier », tous deux professeurs à l'École nationale des chartes.

Edgard Boutaric consacra sa thèse à l'*Organisation judiciaire du Languedoc, principalement dans les États d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse (1249-1271)*. Dans les cinq années qui suivirent la date de soutenance (1851), il tira de son travail deux articles, publiés dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* : « Compte des dépenses de la chevalerie d'Alphonse, comte de

18. « En 1900, il existe ainsi dix chaires expressément consacrées à l'histoire du Moyen Âge (contre cinq pour l'histoire antique et deux pour l'histoire contemporaine), auxquelles s'ajoutent les chaires de diplomatique et de paléographie de l'École des chartes, celles d'histoire du droit au Moyen Âge, d'archéologie, de littérature, ou encore la chaire de géographie historique du Collège de France détenue par le médiéviste Auguste Longnon. La multiplication et la spécialisation ont donc prioritairement profité à la science du Moyen Âge, et ses spécialistes apparaissent majoritaires au sein de la communauté des historiens » (Agnès Graceffa, « Médiévistes en guerre : un engagement patriotique. Analyse comparée entre 1870-1871 et 1914-1918 » in Jean-François CONDETTE (dir.), *Les Écoles dans la guerre. Acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (XVII^e-XX^e siècles)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 159-180, ici p. 162).

19. En novembre 1247, en juillet-août 1251, puis en juin 1252 (cf. *infra*, p. 48 du manuscrit / p. 82 de l'édition).

20. Paul BERTRAND, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (1250-1350)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

Poitiers (juin 1241)²¹ » et « Organisation judiciaire du Languedoc au Moyen Âge²² ». Dans ces années, Edgard Boutaric découvrit, conservés aux Archives de l'Empire, les « registres des enquêteurs d'Alphonse²³ ». Il exploita également la correspondance du prince et les comptes des recettes et dépenses de ses domaines, conservés aux Archives de l'Empire.

Surtout, Edgard Boutaric répondit à l'appel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour son prix de 1861 : « Faire connaître l'administration d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, d'après les documents originaux qui existent principalement aux Archives de l'Empire, et rechercher en quoi elle se rapproche ou diffère de celle de saint Louis ». Il publia en 1870 un livre de référence, parsemé d'éditions de documents nouveaux²⁴. Son *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, qui remporta le prix Gobert, éclipse par son ampleur d'autres travaux, comme celui de Bélisaire Ledain : *Histoire d'Alphonse, frère de saint Louis et du Comté de Poitou sous son administration, (1241-1271)*, paru à Poitiers en 1869. En posant la question des « origines de la centralisation administrative », Edgard Boutaric se réappropriait le sujet de l'Académie pour faire une histoire, non pas uniquement de l'administration princière, mais aussi de la construction de l'État et de l'intégration du Midi à la France.

Son ouvrage fit à l'époque forte impression chez les érudits. Il attira l'attention sur le *corpus* alphonsin : Abel Bardonnnet et Augustin Chassaing se lancèrent, pour leurs régions respectives, dans l'édition des registres d'hommage du prince, conservés dans le Trésor des Chartes²⁵. Une première publication partielle des enquêtes de Louis IX fut assurée par Auguste Molinier, en 1876, dans *L'Histoire générale de Languedoc*. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres confia l'édition intégrale de ces enquêtes à Edgard Boutaric, entreprise qu'il ne put mener à bien, la mort l'emportant en 1877. La tâche incombait alors à Léopold Delisle qui s'en acquitta en 1904²⁶. Moins connus que ceux de Langlois ou de Seignobos, les travaux d'Edgard Boutaric ont marqué, en leur temps, « un réel progrès ». Ce fut pour Boutaric que fut créée, à l'École des chartes, une chaire d'Histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France (1869)²⁷.

21. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 14, 1853, p. 22-42.

22. *Ibid.*, 1855, t. 16, p. 201-230, 532-550 et 1856, t. 17, p. 97-122. Par « Languedoc », Edgard Boutaric entend l'espace géographique constitué par les comtés de Toulouse et de Foix, l'Albigeois, le Rouergue, le Quercy, l'Agenais, le comtat Venaissin, les vicomtés (puis sénéchaussées) de Béziers et de Carcassonne.

23. Ces documents sont cités sous la référence « Arch. de l'emp. J 190, n° 63 » à la note 2 de son article de 1855 (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1855, 16, p. 201-230, ici p. 204). Les enquêteurs d'Alphonse font l'objet d'un examen plus approfondi dans le t. 17 de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, p. 105-114. En 1856, Edgard Boutaric indiqua cette découverte dans son rapport général sur les fonds de la Section historique : « Quelle vive lumière ne jettent pas sur l'état de la société française au XIII^e siècle les registres des enquêteurs chargés par saint Louis de parcourir ses domaines et de recueillir les plaintes du peuple contre les magistrats qui avaient espéré trouver dans leur éloignement du trône l'impunité pour leurs concussions et leurs tyrannies ». Cf. A. N., AB XIII 1, liasse 8, cité par Yann Potin, « Archiver l'enquête ? Avatars archivistiques d'un monument historiographique : les enquêtes administratives de Louis IX (1247-1248) », Claude GAUVARD (éd.), *L'enquête au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2008, p. 241-267, ici p. 241-242.

24. Edgard BOUTARIC, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers, étude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la couronne et sur les origines de la centralisation administrative d'après des documents inédits*, Brionne, Le Portulan, 1870. C'est sur lui que se fondent, par exemple, Jean Richard et Jacques Le Goff dans leurs biographies respectives de Louis IX : Jean RICHARD, *Saint Louis, roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte*, Paris, Fayard, 1993 et Jacques LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.

25. Abel BARDONNET, *Hommages d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. État du domaine royal en Poitou (1260) publié d'après un manuscrit des Archives nationales*, Niort, 1872 et Augustin CHASSAING, *Spicilegium Brivatense. Recueil des documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, Paris, Imprimerie nationale, 1886, acte n° XXX, p. 43-71. Abel Baronnet (1834-1883) fut correspondant de l'Académie des Belles-Lettres de La Rochelle et Augustin Chassaing (1831-1892), archiviste-paléographe, fit une carrière juridique dans le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire.

26. Léopold DELISLE, « Les enquêtes administratives du règne de saint Louis et la chronique de l'anonyme de Béthune », *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIV, Paris, Imprimerie nationale, 1904.

27. Bernard GUENÉE, « L'histoire de l'État en France à la fin du Moyen Âge vue par les historiens français depuis cent ans », *Revue Historique*, 232, 1964, p. 331-360, ici p. 335-336.

Auguste Molinier, professeur à l'École nationale des chartes à partir de 1893, est connu des historiens pour son édition de la correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers²⁸. Celle-ci reproduit deux registres conservés aux Archives nationales, renfermant des mandements expédiés au nom du prince de 1267 à 1270. Au xvii^e siècle, André Duchesne a connu un registre plus ancien allant de 1263 à 1266. Besly, un érudit du Poitou, en copia soixante-et-une pièces. Ces copies intégrèrent la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale. Auguste Molinier en assura également l'édition²⁹. Il s'est aussi livré à une analyse des instruments du gouvernement alphonsin, en particulier des procédures d'enregistrement et de la comptabilité. Dans la continuité d'Edgard Boutaric, il se lança dans une étude comparée des administrations du comte de Poitiers et de Louis IX³⁰, étude que Pierre-François Fournier ne semble pas avoir consultée. Auguste Molinier avait l'intention de publier les enquêtes et les comptes d'Alphonse de Poitiers. Son décès soudain, à cinquante-deux ans, mit un terme à ce projet.

LE PARCOURS DE PIERRE-FRANÇOIS FOURNIER APRÈS LA SOUTENANCE DE SA THÈSE

Après janvier 1911, Pierre-François Fournier intégra la Bibliothèque nationale où il travailla au Service Public (bureau des entrées), puis, à partir de juillet 1912, au Catalogue Général. Mobilisé comme médecin auxiliaire le 3 août 1914, il fut affecté au 413^e régiment d'infanterie³¹. Il découvrit l'horreur des tranchées, le 21 avril 1915, dans le département de la Somme. Le 1^{er} août 1916, il fut fait prisonnier dans le secteur du bois Fumin, près du fort de Vaux. Transféré en Allemagne, il ne fut libéré qu'en octobre 1917. Décoré de la croix de guerre et de la légion d'honneur, il est décrit comme un « excellent médecin auxiliaire, courageux et dévoué, [qui] s'est dépensé sans compter auprès de ses blessés qu'il n'a pas voulu abandonner, malgré les circonstances les plus critiques, le 1^{er} août 1916, au cours d'une attaque allemande³² ». À l'expérience traumatisante de la guerre s'ajoute le décès de son frère Gaston, mort sur le front en septembre 1914.

Démobilisé en mars 1919, Pierre-François Fournier réintégra la Bibliothèque nationale, avant de devenir archiviste de la Haute-Loire (février 1922), puis du Puy-de-Dôme (mars 1924), poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite, en juillet 1949. À ses compétences archivistiques reconnues³³ s'ajoutent ses connaissances en archéologie, épigraphie et onomastique qu'il déploya comme conservateur du musée Bargoin à Clermont-Ferrand (1947-1955), directeur des antiquités de la Circonscription de Clermont-Ferrand (1942-1964), conservateur des Antiquités et Objets d'Art (CAOA, 1942-1965).

L'œuvre scientifique qu'il nous laisse est dense et multiforme par les sujets abordés : « épigraphie, dialectologie, onomastique et toponymie, histoire de familles et de localités, histoire

28. Auguste MOLINIER, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, 2 vol. , Paris, Imprimerie nationale, 1894-1900.

29. *Id.*, « Mandements inédits d'Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse (1262-1270) », *Annales du Midi*, XII, 1900, p. 289-328.

30. *Id.*, *Étude sur l'administration de saint Louis et d'Alfonse de Poitiers*, Toulouse, s. d.

31. Archives départementales du Puy-de-Dôme, 1 R 3467, vol. 1, p. 339.

32. Ordre du régiment n° 418, cité dans *L'École des chartes et la Guerre (1914-1918). Livre d'Or orné de 51 portraits*, Paris, 1921, p. 27-28. Sur les effets de la Grande Guerre sur l'École des chartes : Bertrand JOLY, « L'École des chartes et la guerre de 1914-1918 » et Isabelle Chave, « 1918 et après ? Chartistes et archivistes au temps du bilan » in Jean-Michel LENIAUD et Michel PASTOUREAU (dir.), *L'École des chartes et sa « Grande Guerre » : servir la nation par la politique et l'histoire*, Paris, École nationale des chartes, 2015, p. 77-83 et p. 85-94.

33. Charles Samaran, directeur des Archives de France, lui confia la délégation de ses pouvoirs en zone libre lorsque Paris était occupé.

religieuse et hagiographie [...] de l'Antiquité jusqu'aux âges modernes³⁴ ». Trois mots peuvent toutefois en évoquer la puissance.

Auvergne : Pierre-François Fournier fut très attaché à sa région natale. Les trois cents références de sa bibliographie³⁵ sont pour la plupart complémentaires dans le rapport qu'elles entretiennent avec l'Auvergne. Homme de terrain, Pierre-François Fournier a parcouru sa région avec un regard d'historien et d'archéologue. Il s'est attaché à la décrire sur la longue durée. Ses recherches ont porté sur les dolmens, les monnaies antiques, la poterie gallo-romaine, les sarcophages médiévaux, les chartes de franchises, mais aussi sur l'exorcisme et la sorcellerie à l'époque moderne, ou encore les cahiers de doléances de 1789.

« Auvergne » est décidément le mot-clé de l'œuvre de Pierre-François Fournier. Une Auvergne ouverte et non repliée sur elle-même. Les archives locales poussent l'érudit à ouvrir des chapitres d'une histoire que certains qualifient aujourd'hui de *world history* (« histoire monde »), comme dans cet article de 1930 où, à travers la correspondance de négociants de Thiers, il se penche sur le tremblement de terre de Lisbonne de 1755. Son intérêt pour l'habitat ancien le conduit à la toponymie. Les connaissances accumulées en microtoponymie (étude des noms de terroirs) et odonymie (étude des noms de rues), ses recherches sur l'étymologie et la topographie de Clermont ont conforté les fondements d'une archéologie linguistique, posés par Augustin Thierry³⁶ et ré-exploités récemment par Jean-Pierre Chambon et Emmanuel Grémois³⁷.

Diffuser : la collecte et l'étude assidues des inscriptions, monnaies et pièces archéologiques n'ont pas transformé Pierre-François Fournier en un savant enfermé dans sa tour d'ivoire. Tout d'abord, en tant que professionnel du patrimoine, il mit sa compétence au service de l'organisation de la documentation pour les chercheurs en histoire. Dès 1924, il publia des *Conseils pratiques pour le classement et l'inventaire des Archives et l'édition des documents historiques écrits*, (Paris, E. Champion, 1924). Il y exposait « les opérations au moyen desquelles on transforme un tas de papiers en pagaille en un dépôt d'archives classé et inventorié » et des conseils pour classer, inventorier et publier des archives communales, hospitalières, notariales et familiales. En 1942, Pierre-François Fournier donna des cours à l'école régionale d'administration de Clermont-Ferrand sur « la tenue des archives », posant la question de l'adaptation des techniques archivistiques à l'explosion documentaire dans les administrations. Enfin, pour diffuser la science auprès d'un plus large public, il écrivait dans la presse locale ou dans les guides touristiques.

Alphonse : lors de sa soutenance de thèse, Pierre-François Fournier rencontra Pascal Guébin, alors étudiant à la faculté des lettres. Celui-ci avait soutenu un mémoire de diplôme d'études supérieures sur les comptes d'Alphonse de Poitiers. Devenus amis, les deux hommes relancèrent le projet d'édition des enquêtes alphonsines, auparavant porté par Auguste Molinier, dès le début de l'année 1914. La guerre brisa cet élan. En 1922, le Comité des Travaux historiques confia aux deux amis la tâche de publier ces enquêtes dans la *Collection des documents inédits*. L'impression ne fut réalisée qu'en 1955, pour une publication en 1959. Entre-temps, Pascal Guébin décéda le 6 avril 1945.

34. André CAQUOT, « Allocution à l'occasion du décès de M. Pierre Fournier, correspondant de l'Académie », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 130^e année, n° 3, 1986, p. 500-501, ici p. 500.

35. F. LECLERCQ, « Pierre-François Fournier (1885-1986) », *op. cit.*, p. 223-240.

36. Aurélien ARAMINI, « L'Archéologie linguistique du pouvoir et du peuple chez Augustin Thierry », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 49, 2014, p. 179-193.

37. Jean-Pierre CHAMBON et Emmanuel GRÉMOIS, *Les noms de lieux antiques et tarso-antiques d'Augustonemetum. Étude de linguistique historique*, Strasbourg, Société de linguistique romane, 2008.

L'édition des enquêtes de 1959 a récemment fait l'objet de critiques de la part de Gaël Chenard, qui a tenté de mettre de l'ordre dans cette « masse d'informations réunies sans trop d'ordre ni de définition de la typologie » à laquelle fut rattaché « tout ce qui a paru extraordinaire [...] comme si cela formait un *corpus* cohérent³⁸ ». Par exemple, les documents concernant l'Auvergne, retenus et édités par Pierre-François Fournier et Pascal Guébin, présentent une grande hétérogénéité typologique : des plaintes, des dépositions, des restitutions, des commissions, des mandements, des *memoranda* échangés entre le comte et ses enquêteurs, des sentences et des extraits des comptes des consuls de Montferrand. Ces critiques ne doivent pas altérer l'importance de ce livre : tout d'abord, il met à disposition des chercheurs un vaste ensemble documentaire (alors qu'aujourd'hui « la publication de sources reste un des points faibles de l'historiographie française³⁹ »), ainsi qu'un essai de géographie administrative et des listes d'officiers dressées en introduction.

Pour ce travail d'édition, Pierre-François Fournier s'appuya sur sa thèse, en particulier pour réaliser les itinéraires des enquêteurs et la chronologie des connétables d'Auvergne et des baillis des Montagnes⁴⁰. Il y eut recours une nouvelle fois en 1974, lorsqu'il consacra dans l'*Histoire de l'Auvergne* (éditions Privat Toulouse, sous la direction d'André-Georges Manry) un chapitre (p. 128-139) à « l'Auvergne sous Alphonse de Poitiers et les derniers capétiens directs ». Enfin, l'ancien archiviste du Puy-de-Dôme retrouva Alphonse dans sa dernière communication scientifique, réalisée avec Gabriel Fournier sur les villes et villages neufs⁴¹. Il avait alors... cent ans.

Tout au long de sa carrière, Pierre-François Fournier n'a cessé de prendre des notes, rédiger des fiches dont une grande partie est entrée par don aux Archives départementales du Puy-de-Dôme. Les treize mètres linéaires de ces dossiers de travail sont conservés dans la sous-série 28 J. Plusieurs cotes concernent Alphonse de Poitiers. L'analyse de l'une d'entre elles confirme que Pierre-François Fournier avait envisagé la publication de sa thèse.

28 J 51 : Alphonse de Poitiers, généralités et administration (enquêteurs, croisade, monnaies, sénéchaux, parlement, villes, féodalité, noblesse), biographie et itinéraire.

28 J 52 : Alphonse de Poitiers (suite), documents préparés pour la publication de la thèse de l'École des chartes et non publiés. Dépouillements divers en vue de la publication.

28 J 53 : Alphonse de Poitiers (suite), mandements, correspondance, documents financiers (AN. KK 376) et tournées d'enquêteurs.

28 J 54 : Alphonse de Poitiers (suite), copies d'actes divers.

28 J 55 : Alphonse de Poitiers (suite), copies d'actes et notes personnelles de Pascal Guébin.

28 J 56 : Baillage des Montagnes, registre du baillage des Montagnes. Projet d'érection du diocèse de Saint-Flour en 972.

38. Gaël CHENARD, « Les enquêtes administratives dans les domaines d'Alphonse de Poitiers » in Thierry PÉCOUT (dir.), *Quand gouverner c'est enquêter. Les pratiques politiques de l'enquête princière. Occident, XIII^e-XIV^e siècles*, Paris, De Boccard, 2010, p. 157-168, ici p. 157.

39. Jean-Philippe GENET, « Le politique (l'État, le pouvoir, les forces) » in Jean-François SIRINELLI, Pascal CAUCHY et Claude GAUVARD (dir.), *Les historiens français à l'œuvre, 1995-2010*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 161-184, ici p. 163.

40. Pierre-François FOURNIER et Pascal GUÉBIN, *Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers et arrêts de son Parlement de Toulouse*, Paris, Imprimerie nationale, 1959, p. XVII, XXIX-XXXI et LXIII-LXXI.

41. Gabriel et Pierre-François FOURNIER, « Villes et villages neufs au XIII^e siècle en Auvergne : à propos des fondations d'Alphonse de Poitiers », *Journal des savants*, 1985, p. 189-230.

28 J 57 : Baillage des Montagnes (suite). Essai de rédaction sur le baillage et Eustache de Beaumarchais. Notes diverses.

L'ensemble est constitué de fiches, transcriptions, notes et d'une correspondance avec Pascal Guébin, échangée au moment du travail d'édition des enquêtes.

LES GRANDES ÉVOLUTIONS HISTORIOGRAPHIQUES

La thèse de Pierre-François Fournier ouvre une page d'histoire locale, ce que l'auteur rappelle dès son introduction. Elle aborde également l'histoire des institutions et plus précisément celle de l'administration royale à travers l'exemple de la Terre d'Auvergne durant l'apanage d'Alphonse de Poitiers. Ce faisant, elle approche la problématique de l'intégration des contrées méridionales dans la constellation capétienne.

Histoire de l'Auvergne médiévale, des pouvoirs et des institutions, et du rattachement des principautés au domaine royal : présenter en quelques pages un siècle d'historiographie française sur ces sujets constitue un impossible défi⁴². Nous ne proposerons pas un bilan exhaustif, mais poserons quelques jalons afin d'éclairer le lecteur, tout en l'incitant à poursuivre plus avant dans ses réflexions.

L'histoire de l'Auvergne médiévale

À la charnière des XII^e et XIII^e siècles, époque où débute la thèse de Pierre-François Fournier, l'Auvergne se trouvait au carrefour des grandes principautés du moment. Capétien au nord, roi d'Aragon au sud, duc d'Aquitaine à l'ouest (dont les comtes d'Auvergne furent les vassaux jusqu'en 1189), comtes de Champagne, de Nevers et de Forez au nord-est et à l'est cherchaient à y étendre leur mouvance. Le comté d'Auvergne constituait une formation territoriale intermédiaire, tenant à la fois de la principauté et de la seigneurie de « second rang⁴³ » et souffrant d'un manque de cohésion dû à la partition de la famille comtale. En effet, dans la seconde moitié du XII^e siècle, le pouvoir et le patrimoine comtaux se divisèrent entre, d'une part, Guillaume VII et ses héritiers (les futurs comtes-dauphins) et, d'autre part, Guillaume VIII, oncle du précédent.

Conséquence de l'absence d'un vrai pouvoir princier local, les évêques de Clermont ont, dès la fin du X^e siècle, entrepris de développer leur temporel : Étienne II (v. 943-984)⁴⁴ joua un rôle de premier plan dans la tentative d'imposition de la paix de Dieu et l'établissement

42. Deux synthèses historiographiques et épistémologiques existent : pour la période 1970-1990, Françoise AUTRAND, Dominique BARTHÉLEMY et Philippe CONTAMINE, « L'espace français : histoire politique du début du XI^e siècle à la fin du XV^e » in Michel BALARD (dir.), *L'Histoire médiévale en France. Bilan et perspectives*, Paris, Seuil, 1991, p. 101-125 ; pour 1990-2010, J.-P. GENET, « Le politique (l'État, le pouvoir, les forces) » in J.-F. SIRINELLI, P. CAUCHY et C. GAUVARD (dir.), *Les historiens [...], op. cit.*, p. 161-184. Cf. aussi Nicolas OFFENSTADT, « "L'histoire politique" de la fin du Moyen Âge. Quelques discussions » in *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle Actes du 38^e congrès de la SHMESP*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, p. 179-198.

43. Dominique BARTHÉLEMY, *L'ordre seigneurial, XI^e-XIV^e siècle*, Paris, Seuil, 1990, p. 14.

44. Pour Christian Lauranson-Rosaz, le diocèse de Clermont devint un « évêché-comté » durant l'épiscopat d'Étienne II (Christian LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay et Gévaudan), du VIII^e au XI^e siècle, la fin du monde antique ?*, Le Puy-en-Velay, Les Cahiers de la Haute Loire, 1987, p. 237). L'historien attribue un rôle essentiel à cet évêque dans le mouvement de la paix de Dieu, ce sur quoi Dominique Barthélémy émet des réserves, sans pour autant remettre en question l'action presque comtale d'Étienne II (*L'an Mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris, 1999, p. 307-309). Sur Étienne II, voir aussi Anne-Hélène BRUNTERC'H, « Étienne II, évêque de Clermont et le principat aquitain » in Jacqueline HOAREAU-DODINAU et Pascal TEXIER (éd.), *Foi chrétienne et églises dans la société politique de l'Occident du Haut Moyen Âge (IV^e-XIV^e siècle)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2004, p. 13-24.

d'une seigneurie épiscopale. Clermont en devint, jusqu'au ^{xvi}^e siècle, la capitale, où l'évêque dut composer avec le pouvoir capitulaire⁴⁵ et la présence comtale. Dans les années 1120, la fondation de Montferrand semble être un moyen pour le comte de se doter d'un point d'appui propre⁴⁶. Les découvertes accumulées par Roger Sève⁴⁷ et Emmanuel Grémois⁴⁸, auxquelles s'ajoutent les éditions des actes épiscopaux dirigées par Jean-Luc Fray⁴⁹, permettent d'affirmer que les évêques de Clermont furent les principaux acteurs de la scène politique auvergnate entre les ^{xi}^e et ^{xiii}^e siècles.

Du ^{xii}^e siècle et du début du ^{xiii}^e siècle, l'intervention capétienne et l'affaiblissement durable des pouvoirs comtaux qui en fut la conséquence donnèrent naissance à une nouvelle géographie politique et administrative, en créant les conditions favorables au développement d'une principauté royale : la « Terre royale d'Auvergne ». À partir de ces nouvelles données, les autorités supérieures du royaume ne cessèrent de renforcer leur présence, plus ou moins directement et avec des vicissitudes diverses, par le moyen de l'institution apanagiste, puis par l'installation d'un bailliage royal. Les pouvoirs se partagèrent ainsi entre trois « capitales partielles » (Josiane Teyssot) proches l'une de l'autre : Clermont, cité épiscopale ; Montferrand, ville royale (à partir de 1292) et siège d'un bailliage ; Riom, siège de principautés apanagistes successives. Pour cette période charnière de l'histoire de l'Auvergne, les recherches de Pierre-François Fourrier ont été complétées par celles de Michel Estienne et de Josiane Teyssot⁵⁰.

Concernant la période antérieure, l'étude majeure du haut Moyen Âge auvergnat demeure celle de Christian Lauranson-Rosaz. Elle est menée de la reconquête carolingienne de l'Aquitaine (seconde moitié du ^{viii}^e siècle) jusqu'au début du ^{xi}^e siècle. Cette période aurait vu, selon l'auteur, l'échec politique de la royauté dans le Midi et la « fin du monde Antique » en Auvergne⁵¹. Christian Lauranson-Rosaz a remarqué une permanence antique dans les structures institutionnelles qui s'expliquerait par la résistance des mentalités auvergnates, fortement imprégnées de culture latine. L'effondrement du pouvoir central aurait conduit au développement de la violence féodale. Ces affirmations sont aujourd'hui nuancées. Pour le Midi, région longtemps présentée comme réticente aux pratiques et institutions féodales⁵², la thèse d'Hélène Débax a apporté un nouveau regard sur la société des ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles⁵³. Il ne s'agit pas pour elle de nier les violences seigneuriales (« le conflit est l'état permanent des relations entre grands »), mais de substituer à l'« anarchie féodale » un ordre seigneurial, ce dernier se structurant non dans

45. Anne-Marie CHAGNY-SÈVE, *Le chapitre cathédral de Clermont des origines à 1560. Son organisation, sa vie, ses membres*, thèse de l'École nationale des chartes, 1973.

46. Marie-Claire DESSERT, *Recherches sur les possessions des comtes-dauphins d'Auvergne de la fin du ^{xii}^e au début du ^{xv}^e siècle (1169-1426 environ)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1955.

47. Roger SÈVE, « La seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1357 », *Revue d'Auvergne*, t. 94, 1980, p. 85-268.

48. Emmanuel GRÉMOIS, *Territorium civitatis. L'Emprise de l'Église sur l'espace d'une cité et ses environs : Clermont au ^{xiii}^e siècle*, thèse de doctorat, université Panthéon-Sorbonne, 2003.

49. Quatre mémoires de maîtrise soutenus à l'université Blaise Pascal/Clermont II. Par date de soutenance : Anne-Cécile ROCHE, *Actes de Guy de La Tour, évêque de Clermont, (1250-1286)*, 1995 ; Philippe BENOÎT, *Actes de Robert, évêque de Clermont (1196-1227)*, 1997 ; Cyril BOURDUGE, *Actes des évêques d'Auvergne au ^{xii}^e siècle (1077-1195)*, 2002 ; Gwénola FORMEY DE SAINT LOUVENT, *Actes d'Hugues de La Tour, évêque de Clermont (1227-1250)*, 2005.

50. Michel ESTIENNE, *Le Pouvoir partagé. La basse Auvergne au Moyen Âge classique*, thèse de l'École nationale des chartes, 1986, p. 129-229 et 577-684 ; Josiane TEYSSOT, *Riom, 1212-1557, Capitale et Bonne ville d'Auvergne*, Nonette, Créer, 1999, en particulier p. 43-85.

51. Christian LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay et Gévaudan), du ^{viii}^e au ^{xi}^e siècle, la fin du monde antique ?* Le-Puy-en-Velay, Les Cahiers de la Haute Loire, 1987.

52. Edgard Boutaric, par exemple, soutenait que « le système féodal n'avait pas jeté de profondes racines dans le Midi » (E. BOUTARIC, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers [...]*, *op. cit.*, p. 21).

53. « [...] le fief est bien au cœur de la société languedocienne des ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles, qui peut véritablement être qualifiée de société féodale », Hélène DÉBAX, *La féodalité languedocienne (^{xi}^e-^{xii}^e siècles). Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 182.

une crise de l'an Mil, mais dans un temps plus long. Marie Saudan⁵⁴ et Pierre-Éric Poble⁵⁵ ont appréhendé le passage de l'ancien système territorial carolingien en Auvergne au binôme châtelain/paroisse. Tous deux concluent que cette transformation se caractérise par une « lente maturation ». Sébastien Fray plaide quant à lui pour une « mutation de l'an 900 », caractérisée par l'émergence, dès le x^e siècle, de la chevalerie et des *milites*⁵⁶.

L'une des dernières grandes caractéristiques de l'historiographie régionale réside dans la force du thème de l'isolement. Il est communément admis que l'Auvergne est un ensemble compact de hautes terres difficilement pénétrables et dans lesquelles les hommes auraient vécu, des siècles durant, sans contacts autres qu'exceptionnels avec l'extérieur. Les montagnes enserrant les seigneuries auvergnates permettraient à leurs détenteurs une certaine autonomie, notamment vis-à-vis du roi : « les zones d'accès difficile ou de sols ingrats, Auvergne, Berry, revers est du Massif central sont pulvérisées en châtelainies qu'on a qualifiées d'indépendantes⁵⁷ ». À chaque fois que John Baldwin, dans son étude fondamentale sur le gouvernement de Philippe Auguste, fait référence à l'Auvergne, il ne peut s'empêcher d'accompagner ses remarques d'un commentaire relatif à l'enclavement⁵⁸. Une telle perception est influencée par le regard contemporain jeté sur un Massif central isolé et mal desservi. Elle est celle d'un monde de la vitesse et du déplacement permanent, le nôtre, et non celle d'une époque où le temps et l'allure étaient celles des piétons et des chevaux. Adopter ce prisme pour la période médiévale, c'est oublier que les perceptions et les utilisations d'un milieu varient selon les âges et les sociétés. Les seigneurs auvergnats étaient placés dans des réseaux relationnels qui dépassaient très largement le cadre local⁵⁹. En outre, depuis les recherches pionnières de Gabriel Fournier⁶⁰, l'occupation du sol et le développement des châteaux, villes et villages en Auvergne sont mieux connus : même les zones montagneuses, comme les monts Dore, ont été attractives pour les hommes des x^e-xii^e siècles et ont accueilli des activités humaines centrées sur l'élevage ou l'exploitation des forêts.

Ce fut le morcellement des pouvoirs locaux, et non le relief, qui a empêché la constitution d'une véritable principauté auvergnate et facilité les interventions capétiennes.

54. Marie SAUDAN, *Espaces perçus, espaces vécus : géographie historique du Massif central du IX^e au XII^e siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Parisse, université Panthéon-Sorbonne, Paris I, 2004.

55. Pierre-Éric POBLE, *Les entités spatiales en Gaule centrale (Auvergne, Limousin, Gévaudan, Velay) du VI^e au milieu du XI^e siècle : du territorium aux territoires*, thèse de doctorat sous la direction d'Yves Sassier, université Paris-Sorbonne, Paris IV, 2008.

56. Sébastien FRAY, *L'aristocratie laïque au miroir des récits hagiographiques des pays d'Olt et de Dordogne (X^e-XI^e siècles)*, thèse de doctorat sous la direction de Dominique Barthélemy, université Paris-Sorbonne, Paris IV, 2011. Le manuscrit est accessible en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00853564>. Pour une présentation synthétique de cette thèse : Sébastien FRAY, « L'aristocratie laïque au miroir des récits hagiographiques des pays d'Olt et de Dordogne (X^e-XI^e siècles) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* [En ligne]. Consulté le 27 mars 2016. URL : <http://cem.revues.org/12969>.

57. Robert FOSSIER, *L'Occident médiéval, V^e-XIII^e siècle*, Paris, Hachette supérieur, 1995, p. 75.

58. « Isolés dans leurs montagnes et leurs vallées des environs de Clermont, les lointains comtes d'Auvergne, par exemple, affirment leur indépendance contre les Capétiens et contre les ducs d'Aquitaine » ; « Les terres inaccessibles et montagneuses de l'Auvergne attirent l'attention de Philippe » ; « Dans cette région inaccessible... » (John BALDWIN, *Philippe Auguste et son gouvernement, les fondements du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1991, p. 34, 260 et 385).

59. Jean-Luc FRAY, « Auvergne, Velay et royaume d'Arles : éléments pour une révision de la géographie relationnelle auvergnate au Moyen Âge », *Marges et « Marches » médiévales, Siècles*, n° 15, 2002, p. 75-87.

60. Gabriel FOURNIER, *Le peuplement rural en basse-Auvergne durant le Haut Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1962 (ouvrage réédité en 2004, puis en 2011).

L'implantation capétienne dans le Midi

L'apanage d'Alphonse est considéré, par Edgard Boutaric et Auguste Molinier, comme une étape fondamentale dans la réunion du Midi à la France. Le prince aurait fait « pénétrer les idées françaises et monarchiques dans des provinces qui avaient appartenu jusqu'alors à des feudataires ennemis ou rivaux de la couronne⁶¹ ». Il y aurait déployé une « centralisation énergique » au service de l'intégration au domaine royal.

Alphonse aurait-il été un agent fidèle de Louis IX ? Gaël Chenard⁶² a récemment mis en évidence que la fidélité d'Alphonse ne devait pas être considérée comme une obéissance aveugle à son frère. Grand feudataire, le comte de Poitiers chercha à défendre ses propres intérêts, en réclamant par exemple au roi les régales et l'hommage de la ville de Clermont⁶³. Mais il était aussi un seigneur de qualité royale : dans ses actes, il s'intitulait « fils du roi de France ». Les modalités de mise en œuvre de sa politique furent commandées par des objectifs supérieurs et partagés avec Louis IX : respect de l'ordre féodal, défense de la paix et idéal de la croisade.

La thèse de Gaël Chenard s'inscrit dans le renouvellement de l'histoire de l'implantation française dans le Midi⁶⁴, marquée par la synthèse d'Olivier Guyotjeannin⁶⁵ et dynamisée par le Groupe de Recherches « Les Capétiens et leur royaume (987-1328). Dynamiques territoriales, administratives et documentaires » sous la responsabilité de Xavier Hélyary, Élisabeth Lalou et Romain Telliez.

L'histoire du rattachement de l'Auvergne et du Midi à la constellation capétienne ne doit pas se focaliser sur les conflits. D'importants efforts de communication, d'adaptation des administrations et des législations furent déployés par le pouvoir royal. En Auvergne, le comte de Poitiers recourut aux moyens qui, depuis le XIII^e siècle, avaient garanti le succès du pouvoir royal : diffusion de l'hommage, concession de chartes de franchises et de traités de pariage, développement d'une administration composée d'hommes du Nord et d'aristocrates locaux. Toutefois, contraint de résider le plus souvent à Paris à cause de sa maladie, il fut amené à perfectionner ses méthodes de gouvernement. Messagers et tournées d'enquêteurs permirent de combler l'éloignement physique du prince et de faire le bilan de son administration locale. Le renforcement du dialogue avec des communautés politiques, noblesse et villes au premier plan, a aussi contribué à l'affirmation du pouvoir royal⁶⁶. En Auvergne, les élites locales y trouvèrent leur compte : le service d'Alphonse, puis du roi, leur ouvrit de nouvelles perspectives⁶⁷.

61. E. BOUTARIC, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers* [...], *op. cit.*, p. 7.

62. Gaël CHENARD, *L'administration d'Alphonse de Poitiers en Poitou et Saintonge (1241-1271)*, thèse de doctorat, université de Poitiers, 2014. Version publiée de la thèse : Gaël CHENARD, *L'administration d'Alphonse de Poitiers (1241-1271)*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

63. Cf. *infra*, Chapitre II : « Les rapports avec le clergé » (p. 98 du manuscrit / p. 133 de l'édition).

64. Pour un panorama de ce renouveau historiographique, voir Julien THÉRY-ASTRUC, « Introduction » in Bernard MOREAU et Julien THÉRY-ASTRUC (dir.), *La royauté capétienne et le Midi au temps de Guillaume de Nogaret. Actes du colloque des 29 et 30 novembre 2013*, Nîmes, Éditions de la Fenestrelle, 2015, p. 17-24, ici p. 19-20. Il faut signaler ici l'apport fondamental d'historiens étrangers, et notamment américains, au renouvellement des études sur la construction de l'État capétien. On pense ici aux travaux de Joseph Strayer, Charles Taylor (dans les années 1940-1970), John Baldwin, Elizabeth Brown, William Chester Jordan (depuis les années 1980), mais aussi à ceux d'une nouvelle génération (Hagar Barak, Adam J. Davies, Sean Field, Justine Firnhaber-Baker et Cecilia Gaposchkin). Cf. William CHESTER JORDAN et Jenna PHILLIPS (éd.), *The Capetian Century, 1214-1314*, Turnhout, Brepols, 2017.

65. Olivier GUYOTJEANNIN, « L'intégration des grandes acquisitions territoriales de la royauté capétienne (XIII^e-début XIV^e siècle) », *Fragen der politischen Integration im mittelalterlichen Europa*, Ostfildern, Thorbecke, 2005, p. 211-239.

66. Susan REYNOLDS, *Kingdoms and Communities in Western Europe, 900-1300*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

67. Jean-Luc FRAY, « De l'attraction parisienne sur les villes du Centre et du Midi de la France : quelques indicateurs, du Moyen Âge à l'époque contemporaine » in Hubert HOUBEN et Kristjan TOOMASPOEG (éd.), *Towns and Communications*, Galatina, 2011, p. 301-312.

L'histoire des pouvoirs, XII^e-XIII^e siècles

En 1971, à la question « l'histoire politique est-elle encore l'épine dorsale de l'histoire ? », Jacques Le Goff répondait par l'affirmative. Il y posait pourtant une condition. L'histoire politique devait devenir celle des pouvoirs, autrement dit une histoire « régénérée » par l'anthropologie et la sociologie, intégrant les apports de l'ecclésiologie, de l'histoire des mentalités et des idées. Du reste, Jacques Le Goff convenait que l'histoire politique demeurait « la plus fragile », car « la plus sujette aux vieux démons⁶⁸ ». De ces vieux démons, Jacques Juillard proposa la liste, deux ans plus tard, dans le volume *Faire de l'histoire* :

« *L'histoire politique est [...] élitiste, voire biographique, et ignore la société globale et les masses qui la composent ; elle est qualitative et ignore le sériel ; elle vise le particulier et ignore la comparaison ; elle est narrative et ignore l'analyse ; elle est idéaliste et ignore le matériel ; elle est idéologique et n'a pas conscience de l'être ; elle est particulière et ne le sait pas davantage ; elle s'attache au conscient et ignore l'inconscient ; elle est ponctuelle et ignore la longue durée ; en un mot, elle est événementielle⁶⁹ ».*

Dans ces mêmes années 1970, les médiévistes, au premier rang desquels Georges Duby et Bernard Guenée, ont contribué au retour du politique dans l'historiographie française⁷⁰.

Faire l'histoire des pouvoirs pose plusieurs séries de questions et défis méthodologiques aux historiens du Moyen Âge.

a. S'intéresser au pouvoir consiste, tout d'abord, à s'interroger sur ceux qui exercent une domination sociale. Pour les décrire, les médiévistes ont aujourd'hui recours à trois concepts : ceux de « noblesse⁷¹ », d'« aristocratie⁷² » et d'« élite⁷³ ».

Aucun d'entre eux ne se définit facilement. Le premier vient de l'adjectif latin *nobilis*, découlant du verbe *noscere* : « connaître ». Il s'agit d'une « taxinomie indigène » (Joseph Morsel) qui suppose un statut légalement défini. Le deuxième, qui littéralement signifie « gouvernement des meilleurs », a été emprunté aux institutions de l'Antiquité. Il a actuellement le vent en poupe

68. Jacques LE GOFF, « Is Politics still the backbone of History? », *Daedalus*, 1971, p. 1-19. Traduction française : *Id.*, *L'imaginaire médiéval*, Paris, Gallimard, 1985, p. 333-349.

69. Jacques JUILLARD, « La politique » in Jacques LE GOFF et Pierre NORA (dir.), *Faire de l'histoire. Nouvelles approches*, Paris, Gallimard, 1974, p. 229-230.

70. Georges DUBY, *Le dimanche de Bouvines 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, 1973 et Bernard GUENÉE, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Les États*, Paris, Presses universitaires de France, 1971. Ce renouvellement de l'histoire politique concerne aussi les autres périodes historiques. Il se caractérise par : 1- des emprunts disciplinaires aux autres sciences sociales (à la sociologie et à l'anthropologie, aux travaux de Michel Foucault et de Pierre Bourdieu notamment), 2- des réflexions sur de nouveaux acteurs (les femmes, les paysans, les ouvriers, les rebelles...), 3- la comparaison avec d'autres espaces géographiques, 4- de nouvelles interrogations sur les liens entre le champ politique et son « hors-champ » (voir le récent Laurent LE GALL, Michel OFFERLÉ et François PLOUX (dir.), *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012), bref par l'élargissement de son champ d'étude. Sans prétendre à l'exhaustivité, en histoire antique, voir les travaux (par ordre chronologique) de François Jacques, Pauline Schmitt-Pantel, François Hartog, Vincent Azoulay et Paulin Ismard ; en histoire moderne : Emmanuel Le Roy Ladurie, Olivier Christin, Claire Judde de Larivière ; en histoire contemporaine : René Rémond (il faut citer le manifeste publié sous sa direction : *Pour une histoire politique*, Le Seuil, Paris, 1988), François Furet, Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-François Sirinelli, Jean Garrigues, Gérard Noiriel, François Audigier, Nicolas Delalande et Quentin Deluermoz.

71. Martin AURELL, *La noblesse en Occident (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 1996 et David CROUCH, *The Birth of Nobility. Constructing Aristocracy in England and France, 900-1300*, Londres, 2005.

72. Joseph MORSEL, *L'aristocratie médiévale, V^e-XV^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2004.

73. Wolfgang REINHARD (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe, XII^e-XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996 et Jean-Luc FRAY, « L'étude des élites locales chez les médiévistes : difficultés conceptuelles et méthodologiques » in Mireille CÉBEILLAC-GERVASONI et Laurent LAMOINE (dir.), *Les élites et leurs facettes : élites locales dans le monde hellénistique et romain*, Clermont-Ferrand, Rome, Presses universitaires Blaise Pascal et École française de Rome, 2003, p. 31-35. Pour un recensement des travaux sur la période médiévale où le terme d'élite(s) apparaît, cf. Philippe DEPREUX, « L'historiographie des élites politiques » (texte de travail rédigé dans le cadre de la recherche sur les Élités dans le haut Moyen Âge, Marne-la-Vallée et Paris 1, 24 et 28 novembre 2003). [En ligne]. Consulté le 24 août 2016. URL : https://lamop.univ-paris1.fr/fileadmin/lamop/publications/Haut-Moyen-Age_Elites/HMA_elites_politiques_Depreux_2003.pdf

chez les médiévistes, car il permet notamment de réintroduire l'Église et ses dignitaires, évêques et abbés, au cœur de l'histoire des formes de compétition politique. En outre, parce qu'il est une notion inconnue de l'époque étudiée, le concept d'« aristocratie », purement analytique, introduit une coupure épistémologique plus nette entre l'historien et son « gibier ». Le troisième, dérivant d'*electus* (élu ou choisi), désigne « l'ensemble des individus qui excellent dans leur domaine d'activité et qui ont la volonté de valoriser socialement cette compétence⁷⁴ ». Elle permet d'intégrer les élites non gouvernementales à la réflexion historique et de rendre compte des phénomènes de mobilité sociale et de changement social⁷⁵.

Dès les années 1960-1970, plusieurs travaux⁷⁶ se donnent pour objet la connaissance des milieux gouvernants et recourent dans ce but à la prosopographie⁷⁷. Ils s'intéressent aux carrières des personnages les plus représentatifs de l'évolution de l'administration et analysent leurs origines sociales.

b. L'exercice du pouvoir repose également sur des institutions⁷⁸, des réseaux personnels⁷⁹, une cour⁸⁰ et des officiers. L'histoire politique a été profondément renouvelée par la thématique du contrôle des agents du pouvoir central et la recherche de la « vérité » par l'enquête⁸¹. La recherche sur les officiers est jalonnée par plusieurs ouvrages personnels⁸² et collectifs de référence⁸³. Elle

74. Boris BOVE, « Élités » in Claude GAUVARD et Jean-François SIRINELLI (dir.), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses universitaires de France, 2015, p. 212-214, d'après Vilfredo PARETO, *Traité de sociologie générale*, 1916. Voir aussi Guy CHAUSSINAND-NOGARET, « Élités » in André BURGUIÈRE (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1986, p. 242 : les élites sont « l'ensemble des groupes sociaux qui dominent la société par leur influence, leur prestige, leurs richesses, leur pouvoir économique, culturel, politique ».

75. Boris BOVE, « Réflexions sur les hommes nouveaux et l'ascension sociale au Moyen Âge, de Leudaste à Jacques Cœur, en passant par Pareto » in Benoît MUSSET (dir.), *Hommes nouveaux et femmes nouvelles, de l'Antiquité au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 37-57.

76. Raymond CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, Librairie d'Argences, 1958 ; Bernard GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, De Boccard, 1962 ; Bernard GUENÉE, *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis, à la fin du Moyen Âge (1320-1550)*, Paris, Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, 1963 ; Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Étude sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris-La Haye, Mouton, 1972 ; Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981 et Hélène MILLET, *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon, 1272-1412*, Rome, École française de Rome, 1982.

77. « Une prosopographie pourrait être définie, *a minima*, comme une étude collective qui cherche à dégager les caractères communs d'un groupe d'acteurs historiques en se fondant sur l'observation systématique de leurs vies et de leurs parcours », Pierre-Marie DELPU, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, vol. 18, n° 1, 2015, p. 263-274. Cf. aussi Katharine S. B. KEATS-ROHAN (éd.), *Prosopography Approaches and Applications. A Handbook*, Oxford, 2007. Le recours à l'informatique, depuis le début des années 2000, a permis la constitution de bases de données prosopographiques. Parmi de nombreux projets collaboratifs, on retiendra, pour la période médiévale, les bases « Charles VI » (www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/accueil.php), « Héloïse » (heloise.hypotheses.org) et « STUDIUM » (lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium). La première offre des notices sur des personnes recensées au cours du règne de Charles VI (1380-1422) dans le royaume de France, la deuxième sur les universitaires européens du Moyen Âge au XX^e siècle et la troisième sur des maîtres et des étudiants des écoles et de l'université de Paris des XII^e-XIV^e siècles.

78. Arnaud FOSSIER et Éric MONNET, « Les institutions, mode d'emploi », *Tracés. Revue de sciences humaines*, 17, 2009/2, p. 7-28. [En ligne]. Consulté le 27 décembre 2015. URL : <http://traces.revues.org/4183>.

79. Les médiévistes ont ici recours aux outils proposés par la sociologie des réseaux. Pour une présentation générale de l'analyse structurale, cf. Pierre MERCKLÉ, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004. Pour son application en histoire médiévale, cf. Thierry DUTOUR, « Perspectives d'analyse interactionnistes et Histoire médiévale. Histoire de l'action publique dans le royaume de France, XIII^e-XIV^e siècles » in Pascale LABORIER et Danny TROM (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, 2003, p. 485-514. Isabelle Rosé a utilisé des méthodes d'analyse informatiques (recours au logiciel Netdraw) afin de reconstituer et d'étudier les réseaux de l'abbé Odon de Cluny († 942) et d'Emma, épouse du roi Raoul († 936) : Isabelle Rosé, « Reconstitution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie, à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », *Redes*, 21, 2011, p. 199-272.

80. Étienne ANHEIM, « Culture de cour et science de l'État dans l'Occident du XIV^e siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, n° 1, 2000, p. 40-47 ; Murielle GAUDE-FERRAGU, Bruno LAURIOUX et Jacques PAVIOT (dir.), *La Cour du Prince. Cour de France, cours d'Europe, XI^e-XV^e siècle*, Paris, Champion, 2011.

81. Cf. *infra*, Chapitre IV : « Les agents temporaires », note 2 p. 111.

82. Olivier MATTÉONI, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998 et Romain TELLIEZ, « Per potentiam officii ». *Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIV^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005.

83. *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge, XXIX^e Congrès de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public*, (Pau, mai 1998), Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

s'est développée à une échelle européenne. Ainsi, en 2004, le colloque *L'enquête au Moyen Âge*, tenu à l'École française de Rome sous la direction de François Bougard, Jacques Chiffolleau et Claude Gauvard, a affiné les réflexions sur l'histoire de l'administration, les procédures et usages du droit, le personnel administratif et domanial, ainsi que sur les pratiques et idées politiques⁸⁴. Le colloque *Quand gouverner c'est enquêter. Les pratiques politiques de l'enquête princière (Occident, XIII^e-XIV^e siècles)*, qui s'est déroulé à Aix-en-Provence et Marseille, les 19-21 mars 2009, a associé les universités d'Angers, d'Aix, de Milan, de Naples, de Szeged et de Zagreb et le *Central European University* de Budapest. Les différents intervenants se sont attachés à étudier l'enquête générale comme mode de gouvernement⁸⁵.

Pierre-François Fournier consacre de nombreuses pages aux agents du prince apanagiste. Pour ce faire, il fut un lecteur attentif du *Manuel des institutions françaises* d'Achille Luchaire (1892). Cet ouvrage classique rend encore de grands services, en particulier par le panorama complet qu'il donne de l'administration locale dans les derniers siècles du Moyen Âge. Il a été complété et mis à jour par Ferdinand Lot et Robert Fawtier⁸⁶, puis par Olivier Guillot, Albert Rigaudière et Yves Sassier⁸⁷.

c. La réflexion sur le pouvoir amène également à s'intéresser aux formations politiques et à la construction des États. Dans les années 1980, Jean-Philippe Genet a invité les historiens à explorer l'héritage politique des « états médiévaux » afin de comprendre le passage de la féodalité à l'État moderne. Le programme de recherche sur « les origines médiévales de l'État moderne », dont il fut le promoteur, s'est traduit par une série de colloques et de publications collectives⁸⁸. Ces travaux soutenaient l'idée d'une émergence de l'État au cours des trois derniers siècles du Moyen Âge dans les monarchies européennes. À partir de 1250, le pouvoir royal s'est affirmé en tendant à établir à son profit exclusif la justice, la guerre, la paix et l'impôt. Les historiens anglo-saxons ont également contribué à la réflexion du processus de formation du phénomène « étatique », en abordant le passage de l'ordre seigneurial à celui des premières formes de pouvoir souverain⁸⁹. Enfin, Jean Hilaire a récemment étudié la « construction de l'État de droit » à travers l'histoire de la pratique judiciaire et l'analyse rigoureuse des premiers arrêts rendus par le Parlement depuis Louis IX jusqu'à Philippe V (1254-1318)⁹⁰. Son livre bouscule la chronologie traditionnelle en faisant remonter au XIII^e siècle la montée en puissance d'une justice souveraine guidée par l'intérêt général.

Toutefois, l'étude de la genèse médiévale de l'État moderne pose deux difficultés.

La première provient des ambiguïtés que soulève l'emploi du terme d'« État » pour la période médiévale. L'absence du vocable dans la documentation de l'époque témoignerait d'une igno-

84. C. GAUVARD (éd.), *L'enquête au Moyen Âge [...]*, op. cit.

85. T. PÉCOUT (dir.), *Quand gouverner c'est enquêter [...]*, op. cit.

86. Ferdinand LOT et Robert FAWTIER (dir.), *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 3 t., 1957, 1958 et 1962.

87. Olivier GUILLOT, Albert RIGAUDIÈRE et Yves SASSIER, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, Paris, Armand Colin, 2 t., 1994.

88. Pour une présentation de ces « deux programmes de recherche (au CNRS et à la Fondation européenne de la science), qui n'en font en réalité qu'un seul », cf. Jean-Philippe GENET, « La genèse de l'État moderne. Les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1997, p. 3-18 (d'où est extraite la citation : p. 3) et Bernard CHEVALIER, « Introduction », *L'État moderne : Genèse. Bilan et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, p. 7-13. Dans le même volume, on pourra se reporter à la bibliographie de l'A.T.P. « Genèse de l'État moderne » dressée par Jean-Philippe Genet (p. 305-350).

89. Richard W. SOUTHERN, *The Making of the Middle Ages*, Londres, 1953 ; Joseph R. STRAYER, *On the Medieval Origins of the Modern State*, Princeton, 1970 et Thomas BISSON, *The Crisis of the Twelfth Century : Power, Lordship, and the Origins of European Government*, Princeton, 2009 (traduction française : Paris, Les Belles-Lettres, 2014).

90. Jean HILAIRE, *La construction de l'État de droit dans les archives judiciaires de la cour de France au XIII^e siècle*, Paris, Dalloz, 2011.

rance du concept par les contemporains, ceux-ci évoluant dans une société avant tout dominée par les liens d'homme à homme et les pouvoirs locaux⁹¹. À cette réserve, Jean-Philippe Genet a répondu que si les monarchies anglaise, française et, dans une moindre mesure, espagnole ne devaient pas être considérées comme des « États modernes », elles en présentaient « un certain nombre de caractères structurels » : monopole de la justice et de la force militaire garantissant la sécurité des sujets, consentement d'une fiscalité publique par la société politique et exercice d'une souveraineté sur un territoire supérieur à celui d'une cité⁹².

La seconde difficulté est la tentation pour l'historien de réduire la construction de l'État monarchique à sa marche inéluctable vers la modernité. Cette perspective téléologique expose à deux risques.

Tout d'abord, elle peut conduire à sous-estimer le poids des principautés : « l'histoire de ces ensembles [les principautés] est sans intérêt et peut se ramener à quelques traits simples. Les régions périphériques ne comptent pas⁹³ » pouvait-on lire dans un manuel universitaire du milieu des années 1990. Les historiens considèrent plutôt, à l'heure actuelle, que l'analyse des évolutions du pouvoir ne peut pas se limiter au seul cadre monarchique et doit se faire selon une approche davantage microhistorique⁹⁴.

Enfin, en faisant remonter trop loin les prémises d'une conscience politique et d'une « unité française⁹⁵ », on réduit l'action monarchique à sa lutte contre la féodalité et l'on comprend mal certaines institutions comme les apanages. Ces derniers ont longtemps été présentés comme un démembrement et donc un affaiblissement du domaine royal. Andrew Lewis a démontré que les Capétiens avaient surtout pour but de protéger leur famille du risque de la division en octroyant aux cadets des compensations en terre ou en droit, assurant ainsi la concorde⁹⁶.

La définition que Jean-Philippe Genet a donné d'un « État » a elle-même été discutée. De par son aspect territorial restrictif, elle excluait les expériences pontificales et communales. L'historiographie actuelle insiste au contraire sur la contribution essentielle de la papauté⁹⁷, et

91. Giorgio CHITTOLINI, « Il privato, il pubblico, lo Stato », *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1994, p. 553-589 et Patrick GEARY, « Vivre en conflit dans une France sans État : typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050-1200) », *Annales ESC*, 41, n° 5, 1986, p. 1107-1133. Sur la réception mesurée et critique du concept de « genèse de l'État moderne » par les historiographies anglaise et italienne, cf. Solal ABÉLÈS et Fanny MADELINE, « La genèse de l'État moderne et sa réception en Angleterre et en Italie. Entre scepticisme et collaboration » in Aude MAIREY, Solal ABÉLÈS et Fanny MADELINE (éd.), « Contre-champs ». *Études offertes à Jean-Philippe Genet*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 21-73.

92. Jean-Philippe GENET, « État, État moderne, féodalisme d'état : quelques éclaircissements », *Europa e Italia. Studi in onore di Giorgio Chittolini*, Florence, Firenze University Oress, 2011, p. 195-206, ici p. 198 et 200.

93. R. FOSSIER, *L'Occident médiéval* [...], *op. cit.*, p. 75.

94. Patrick BOUCHERON, « Des fondements de l'autorité aux pratiques du pouvoir : conclusions », *Hypothèses*, vol. 4, n° 1, Paris, 2000, p. 244-245 : « Dans l'historiographie italienne par exemple, la *microstoria* ne critique pas le modèle de développement historique de la Genèse de l'État moderne, elle le nuance, le complète et à mon sens l'enrichit. Elle le vaccine contre le risque téléologique, qui voudrait que l'État avance fatalement, aveuglément et mécaniquement à son achèvement, ne laissant d'autres choix aux acteurs que de le servir ou de s'y opposer ». L'auteur de ces lignes a été élu, en 2015, professeur au Collège de France à la chaire « Histoire des pouvoirs en Europe occidentale, XIII^e-XVI^e siècles ».

95. Sur la construction de l'unité française, cf. Auguste LONGNON, *La formation de l'unité française. Leçons professées au collège de France en 1889-1890*, Paris, Picard, 1922 ; Carlrichard BRÜHL, *Deutschland-Frankreich. Die Geburt zweier Völker*, Cologne, Böhlau Verlag, 1990 (édition française : *Naissance de deux peuples : « Français » et « Allemands », IX^e-XI^e siècle*, Paris, Fayard, 1994) et Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985. Pour un dépassement de cette historiographie, on consultera, pour « l'espace français », les travaux d'Isabelle Guyot-Bachy et de Jean-Marie Moeglin.

96. Andrew W. LEWIS, *Le sang royal. La famille capétienne et l'État. France, X^e-XIV^e siècles*, Paris, Gallimard, 1986.

97. Agostino PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes au XIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1995 ; *Id.*, *Le corps du pape*, Paris, Seuil, 1997 et Valérie THEIS, *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin*, Rome, École française de Rome, 2012. Pour d'autres références bibliographiques relatives à l'histoire de la papauté aux XIII^e et XIV^e siècles, cf. Étienne ANHEIM, *Clément VI au travail. Lire, écrire, prêcher au XIV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 12-13, notes 16, 17 et 18.

plus globalement de l'Église⁹⁸, ainsi que sur celle des villes médiévales⁹⁹ à la modernité des pratiques gouvernementales.

Les médiévistes se sont également penchés sur la légitimation des pouvoirs et la communication symbolique, fondée sur des mythes, des symboles et des rituels¹⁰⁰. Ernst Kantorowicz¹⁰¹ a montré ce que les conceptions politiques des États devaient à la théologie. À sa suite, bien des historiens soulignent que l'*ordo clericalis* et l'*ordo laicalis* n'entretenaient pas uniquement des relations d'opposition, mais aussi d'association¹⁰². Celles-ci se traduisent par l'appel aux clercs comme serviteurs du pouvoir temporel¹⁰³, l'essor de la culture écrite et celle du chiffre (*numeration*) dans les administrations princières¹⁰⁴, la diffusion de la « clergie » et de ses valeurs au sein de l'aristocratie laïque¹⁰⁵, la construction d'une sacralité royale dans une perspective eschatologique¹⁰⁶ ou encore le transfert des modèles d'organisation spatiale¹⁰⁷.

98. Certains ordres monastiques furent de véritables laboratoires de procédures électives, administratives et scripturaires, mais aussi de théories sur le bien commun et le gouvernement par le service. Cf. Jacques DALARUN, *Gouverner c'est servir. Essai de démocratie médiévale*, Paris, Alma, 2012.

99. Se reporter à la bibliographie établie par Patrick BOUCHERON et Denis MENJOT dans le deuxième volume de *L'Histoire de l'Europe urbaine : La ville médiévale*, Paris, Seuil, 2011 (1^{re} éd. : 2003).

100. Un classique : Marc BLOCH, *Les rois thaumaturges, étude sur le caractère surnaturel attribué la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre*, Strasbourg et Paris, Librairie Istra, 1924. Sur les rituels royaux, cf. les travaux de Jacques LE GOFF, Éric PALAZZO, Jean-Claude BONNE, Marie-Noël COLETTE, *Le Sacre royal à l'époque de Saint Louis d'après le manuscrit latin 1246 de la BnF*, Paris, Gallimard, 2001 ; de Philippe BUC, « Political Rituals : Medieval and Modern Interpretations » in Hans-Werner GOETZ (éd.), *Die Aktualität des Mittelalters*, Bochum, Dieter Winkler, 2000, p. 255-27 ; et de Murielle GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au Bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005. Sur la communication symbolique et son articulation avec le politique, on consultera également le numéro 2 de la revue franco-allemande *Trivium*, accessible en ligne [URL : <http://trivium.revues.org/3258>]. Sur les rituels, voir la présentation, par Nicolas OFFENSTADT, des travaux de Gerd Althoff, de Claude Gauvard et, en contrepoint, de Philippe Buc : « "L'histoire politique" ... », *op. cit.*, p. 184-188. Plus récemment, le projet « Les vecteurs de l'idéal. Le pouvoir symbolique entre Moyen Âge et Renaissance, vers 1300-vers 1640 », porté par Jean-Philippe Genet et Patrick Boucheron, avait pour objet une histoire symbolique et comparée des pouvoirs en Occident. Sur le pouvoir de médiation des chartes et des sceaux royaux, et leur capacité à susciter des formes de consentement communautaire, cf. Brigitte Miriam BEDOS-REZAK, « The ambiguity of representation : semiotic roots of political consent in Capetian France » in William CHESTER JORDAN et Jenna PHILLIPS (éd.), *The Capetian Century, 1214-1314*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 151-182.

101. ERNST KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [1^{ère} édition : Princeton, 1957]. Voir, plus récemment, les travaux d'Alain BOUREAU, notamment *La religion de l'État : la construction de la République étatique dans le discours théologique de l'Occident médiéval, 1250-1350*, Paris, Les Belles-Lettres, 2006 et ceux de Florian MAZEL : « On peut avancer l'hypothèse que la mutation de l'Église amorcée dans la seconde moitié du XI^e siècle participe, malgré elle – son propre projet était de constituer une *christianitas* universelle, unifiée et centralisée sous la direction de Rome –, à la genèse de l'État moderne. [...], l'État imite l'Église et puise en elle les idées, les hommes et les institutions nécessaires à sa propre construction » (Florian MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2002, p. 606).

102. Jean-Claude SCHMITT, « Clercs et laïcs » in Jacques LE GOFF et Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 214-229.

103. Hélène MILLET et Peter MORAW, « Les clercs dans l'État » in Wolfgang REINHARD (dir.), *Les élites du pouvoir [...], op. cit.*, p. 237-257.

104. Dans une bibliographie abondante, on retiendra Michael CLANCHY, *From Memory to Written Record. England, 1066-1307*, Londres, Edward Arnold, 1979 ; Paolo CAMMAROSANO, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, La Nuova Italia scientifica, 1991 ; Étienne ANHEIM et Pierre CHASTANG (éd.), « Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales », *Médiévales*, 56, 2009 ; Paul BERTRAND, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (1250-1350)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

105. Martin AURELL, *Le chevalier lettré. Savoir et conduite de l'aristocratie aux XI^e et XIII^e siècles*, Paris, Fayard, 2011.

106. Jacques KRYNEN, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1993 et Jacques LE GOFF, « Le roi dans l'Occident médiéval : caractères originaux » in Anne K. DUGAN (éd.) *Kings and Kingship in Medieval Europe*, King's College, Center for Late Antique and Medieval Studies, Londres, 1993, repris dans *Héros du Moyen Âge, le Saint et le roi*, Paris, Gallimard, 2004, p. 1075-1119.

107. Dominique IOGNA-PRAT, « Constructions chrétiennes d'un espace politique », *Le Moyen Âge*, t. CVII, 2001, p. 49-69 ; Florian MAZEL (dir.), *L'espace du diocèse : genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval, V^e-XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes 2008 et *Id., L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, Seuil, 2016. On se reportera également aux travaux de Julien THÉRY (en particulier la synthèse de son séminaire de l'EHESS : « Les formes ecclésiales du gouvernement médiéval : monarchie pontificale et royauté française (v. 1130-v. 1330) », 2011), dans lesquels il aborde « l'influence ecclésiastique sur les appareils d'État séculiers à partir du Moyen Âge central ».

Sur ce dernier thème, l'histoire médiévale a connu, à l'instar des autres sciences humaines et sociales, un *spacial turn*. Les modernistes (Fernand Braudel et Jean-Claude Perrot) ont ici joué un rôle pionnier, incitant leurs collègues à ne pas réduire l'espace à sa seule dimension physique et à l'appréhender comme une construction sociale. Depuis une quinzaine d'années, les enjeux posés par la spatialisation des pouvoirs sont ainsi mieux cernés¹⁰⁸. Au cours du XII^e siècle, les liens sociaux et les anthroponymes s'ancrent à des lieux centraux : cités, châteaux, églises, diocèses et paroisses¹⁰⁹. Dans les campagnes, l'historiographie française a été dominée par une génération travaillant sur le Nord (André Chédeville, Robert Fossier et Guy Fourquin) et le Midi (Marie-Thérèse Lorcin, Charles Higounet d'abord, Pierre Toubert, Pierre Bonnassie et Monique Bourin ensuite). Au cours des années 1990, l'étude des formes de la restructuration de l'espace aux XI^e-XII^e siècles a été marquée par le débat autour de la « révolution féodale¹¹⁰ ». Actuellement, archéologues et historiens proposent une vision chronologique plus ouverte, davantage marquée par la réforme grégorienne que par la « mutation de l'an Mil ». La phase grégorienne est désormais envisagée dans une chronologie large (XI^e siècle-début XIII^e siècle), afin d'en mesurer les effets dans une temporalité plus longue que celle de la courte « crise grégorienne » (1073-1122, de l'avènement de Grégoire VII au concordat de Worms). La réforme grégorienne a débouché sur un réajustement des formes de l'autorité et de domination en Occident¹¹¹. Elle ouvre un « second Moyen Âge », périodisation désormais préférée par les historiens¹¹² et les archéologues¹¹³ aux « Moyen Âge central » et « bas Moyen Âge ».

Enfin, les recherches les plus récentes, ouvertes à l'anthropologie et à la sociologie, questionnent de façon plus précise les réactions des dominés¹¹⁴, leurs stratégies de contestation de la domination, l'acceptation de la sujétion comme les résistances à l'autorité¹¹⁵. Elles interrogent les capacités de négociation des communautés soumises aux seigneurs et les possibilités d'un espace public¹¹⁶.

108. Pour une présentation générale du *spacial turn* : Angelo TORRE, « Un tournant spacial en histoire ? Paysages, regards, ressources », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2008/5, p. 1127-1144. Quelques références en histoire médiévale : Jean-Luc FRAY et Céline PÉROL (dir.), *L'historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2004 ; Philippe RODRIGUEZ (dir.), *Pouvoir et Territoire I (Antiquité-Moyen Âge)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2007 et F. MAZEL, *L'évêque et le territoire [...], op. cit.* On oublie parfois de rappeler l'antériorité d'autres cultures académiques, et notamment de celle britannique : dans son enquête sur le Domesday book, Henry Clifford Darby réalise ainsi une véritable géographie historique de l'Angleterre. Henry Clifford DARBY, *The Domesday geography of Eastern England*, Cambridge, The University Press, 1952 et *Id.*, *The relations of History and Geography. Studies in England, France and the United States*, Exeter, University of Exeter Press, 2002.

109. Michel LAUWERS et Laurent RIPART, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval, v^e-XIII^e siècles » in Jean-Philippe GENET (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, Rome, École française de Rome, 2007, p. 115-171 et Joseph MORSEL avec la collaboration de Christine DUCOURTIEUX, *L'Histoire (du Moyen Âge) est un sport de combat*, LAMOP-Paris I, 2007, chapitre 6, p. 137-168 [En ligne]. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00290183> (consulté le 31 décembre 2015).

110. Pour une présentation détaillée du débat et de ses enjeux, cf. Florian MAZEL, *Féodalités, 888-1180*, Paris, Belin, 2010, p. 637-648.

111. Florian MAZEL (dir.), *La réforme « grégorienne » dans le Midi (milieu XI^e-début XIII^e siècle)*, Toulouse (*Cahiers de Fanjeaux*, 48), 2013.

112. Florian MAZEL, « Un, deux, trois Moyen Âge... Enjeux et critères des périodisations internes de l'époque médiévale » in Stéphane GIBERT, Jean LE BIHAN et Florian MAZEL (dir.), « Découper le temps. Actualité de la périodisation en histoire », *Atala. Cultures et sciences humaines*, 17, 2014, p. 101-113 ; Julie CLAUSTRE, *La fin du Moyen Âge (1180-1515)*, Paris, Hachette supérieur, 2015 et Patrick BOUCHERON, *Ce que peut l'histoire. Leçon inaugurale prononcée le jeudi 17 décembre 2015*, Paris, Collège de France, 2016 [en ligne]. Consulté le 11 août 2016). URL : <http://books.openedition.org/cdf/4502>.

113. Joëlle BURNOUF, *Archéologie médiévale en France. Le second Moyen Âge (XI^e-XVI^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2008.

114. Danilo MARTUCCELLI, « Figures de la domination », *Revue française de sociologie*, 45-3, 2004, p. 469-497 ; Florent COSTE, Paul COSTEY et Lucie TANGY, « Consentir : domination, consentement et déni », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 14, 2008/1 [En ligne]. Consulté le 31 décembre 2015. URL : <http://traces.revues.org/365>.

115. À la lumière des études récentes, le rebelle du Moyen Âge apparaît, non plus comme une « figure monstrueuse et terrible » (Jules Michelet), mais comme bien intégré dans « des réseaux de sociabilité », animé par « une volonté de se maintenir dans une position politique intermédiaire, position qui fait des “notables” à la fois les représentants naturels de leur communauté et les interlocuteurs du pouvoir royal » (Vincent CHALLET, « Peuple et élites : stratégies sociales et manipulations politiques dans les révoltes paysannes (France, XIV^e-XV^e siècles) » in Philippe DEPUEUX (éd.), *Révolte et statut social de l'Antiquité tardive aux Temps modernes*, Munich, Oldenbourg, 2008, p. 213-228. Cf. aussi Ghislain BRUNEL et Serge BRUNET (éd.), *Haro sur le seigneur ! Les luttes anti-seigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009).

116. Patrick BOUCHERON et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, 2011 et Xavier NADRIGNY, *Information et opinion publique à Toulouse à la fin du Moyen Âge*, Paris, École nationale des chartes, 2014.

PRÉSENTATION DE L'ÉDITION

L'initiative de la publication revient à Rémy Roques, qui a assuré une transcription exhaustive du manuscrit dans toutes ses variantes et ajouté des notes personnelles intégrant les résultats des recherches ultérieures afin de rendre plus accessible aux lecteurs un texte qui n'était pas destiné à être publié tel quel. Cette première version a été relue, complétée et annotée par Gabriel Fournier et Bernadette Fizellier-Sauget. C'est également Rémy Roques qui a négocié avec Stéphane Gomis le projet d'en faire un volume des publications des Presses universitaires Blaise Pascal. Enfin, Johan Picot, docteur en histoire médiévale (université Jean Moulin-Lyon 3) a fait l'amitié aux éditeurs d'une relecture du chapitre IV de la deuxième partie, « Les rapports avec les villes », dont il a complété et actualisé les références bibliographiques. Que tous soient remerciés de leur participation à ce travail collectif.

La présente édition a été faite en suivant au plus près le texte tel qu'il nous est parvenu et a pu être restitué. Il nous a toutefois semblé légitime d'y faire quelques retouches, de manière à en faciliter la lecture, à prendre en compte les repentirs de l'auteur, à introduire un minimum de normalisation. Dans cet esprit, l'informatique a permis de recourir à des polices de caractères de différentes couleurs. Nous avons parfaitement conscience de la part de subjectivité et d'interprétation, voire des dangers que supposent la transcription et la mise en forme d'un tel manuscrit, continuellement corrigé et annoté au fil des années. D'un commun accord, nous pensons que les corrections adoptées se justifient sans trahir la pensée de Pierre-François Fournier.

Pour distinguer les modifications apportées au texte original – en caractères noirs – nous avons eu recours aux conventions suivantes :

- les adjonctions et corrections (*addenda* et *corrigenda*) de Pierre-François Fournier à sa première rédaction sont composées en **caractères verts**. En cas de repentir, celles-ci apparaissent en caractères de la même couleur, mais barrés.
- les termes, membres de phrase et paragraphes composés en **caractères rouges** sont des modifications des éditeurs de la thèse (identifiés, entre parenthèses, par les initiales italiennes (*RR*) pour Rémy Roques, (*GF*) pour Gabriel Fournier et (*JP*) pour Johan Picot). Il s'agit d'une part de corrections de détail qui ont paru utiles à une meilleure compréhension, d'autre part de mises à jour tenant compte de l'évolution de la recherche. Ces ajouts ont été soit introduits dans le texte et les notes existantes, soit ont fait l'objet de nouvelles notes, dont les appels sont en rouge.

Les diverses maladdresses inhérentes au caractère cursif de la rédaction ont été traitées comme des « fautes commises par inadvertance » (*lapsus calami*) et en conséquence corrigées d'office. La rédaction datant de plus d'un siècle, certaines expressions ont quelque peu vieilli : la forme en a été respectée, au besoin assortie d'une explication entre parenthèses. En revanche, les éditeurs se sont abstenus – même si la tentation fut grande – de corriger certaines maladdresses de composition, car elles confirment qu'il ne s'agit pas d'un texte définitif et permettent de suivre le cheminement de la pensée de l'auteur : c'est le cas par exemple de ce qui a trait à la vallée de la Dore (p. 120 du manuscrit / p. 156 de l'édition) ou aux « 19 chevaliers », faisant l'objet de multiples répétitions. Ces imperfections dénotent qu'il s'agit bien d'un texte « provisoire » dont le style demandait à être retravaillé pour écarter les répétitions de mots dans une même phrase, les faiblesses de rédaction, voire quelques entorses avec les règles grammaticales (emploi

des auxiliaires être et avoir, « d'autre part » non introduit par « d'une part », etc.). Nombre d'historiens contemporains n'avaient certes pas pour préoccupation majeure de produire une œuvre littéraire, estimant probablement que le fond devait l'emporter sur la forme, mais la production ultérieure de Pierre-François Fournier tend à prouver qu'il s'agit là d'un premier travail de rédaction de grande ampleur, d'une œuvre de jeunesse qu'il aurait eu à cœur d'améliorer lors de la publication définitive. Les éditeurs ne se sont pas crus autorisés à procéder à un travail de réécriture d'ampleur, même s'ils l'ont fait ponctuellement pour « l'étude des sources » et le chapitre concernant « Les rapports avec les villes ».

Dans le manuscrit, les abréviations par suspension, aujourd'hui peu utilisées, sont nombreuses et de toute façon nullement normalisées. Par ailleurs, il a paru plus pratique d'adopter certains sigles en usage actuellement, sans modification de la couleur de la police (BnF, A. N., A. D., t., vol., etc.). Enfin certains nombres en chiffres arabes ont été développés en toutes lettres.

Les éditeurs ont respecté l'orthographe que Pierre-François Fournier a utilisée systématiquement pour mentionner Alfonse de Poitiers, contrairement à la plupart des autres auteurs qui ont préféré la forme d'Alphonse.

Les phrases commencées et non terminées, laissées en suspens, voire éventuellement barrées, ont été supprimées. En cas de reprise d'une phrase correspondant à une hésitation modifiant la formulation mais non le sens, la préférence a été donnée à la dernière version, supposée avoir été préférée par l'auteur. En revanche, dans le cas où les deux rédactions successives traduisent une évolution dans la pensée de celui-ci, les deux leçons ont été conservées et distinguées à l'aide des conventions typographiques définies ci-dessus.

Dans des développements un peu longs consacrés à un même personnage ou à une même institution, il arrive que Pierre-François Fournier n'ait pas toujours respecté la règle grammaticale qui veut que les pronoms (*il* ou *elle*, *ils* ou *elles*) renvoient au terme le plus proche avec lequel ils s'accordent en genre et en nombre, laissant le lecteur dans une certaine ambiguïté sur le sens à donner à la phrase. Dans de tels cas, pour permettre au lecteur de saisir sans peine le rapport entre le pronom et le terme qu'il représente, les éditeurs ont répété le sujet sans avoir recours à une modification typographique.

Le mot « ville » a été utilisé par Pierre-François Fournier pour rendre le terme latin « *villa* ». On s'accorde à présent pour admettre que ce dernier renvoie à des réalités très différentes. Il n'a pas paru possible d'introduire ces nuances dans la rédaction originelle qui par conséquent a été respectée.

La *carte de l'Auvergne* annoncée dans l'introduction du manuscrit de 1911 et dans la *Position des thèses* n'ayant pas été retrouvée, il a semblé opportun de placer en annexe celle publiée en 1959 dans le volume des *Enquêtes*¹¹⁷, qui dérivait de cette première version¹¹⁸.

Des pages du manuscrit (p. 1-11 du manuscrit / p. 33-44 de l'édition) sont consacrées à l'étude des sources. Elles ont été l'objet de reprises complètes et systématiques par Pierre-François Fournier lui-même et ont été en partie barrées d'un trait rouge vertical ; en tête, l'auteur a porté au crayon noir la mention suivante : « chapitre collationné sur brouillon détruit (septembre 20) ». Tout donne à penser que ce chapitre a été remanié en vue d'une publication partielle. La version

117. P.-F. FOURNIER et P. GUÉBIN, *Enquêtes administratives* [...], *op. cit.*, pl. III, p. CXIV.

118. *Ibid.*, p. CIV. Cf. *infra*, Annexe n° I : carte des baillies d'Auvergne.

originelle détruite a été remplacée par une nouvelle rédaction, qui elle-même, sans doute à la suite de demandes de l'éditeur d'alors, a été à son tour modifiée pour se conformer à de nouvelles directives : la rédaction a été considérablement abrégée (nombreuses coupures) et normalisée dans la présentation comme dans le vocabulaire. Le résultat est un manuscrit où les repentirs et les corrections s'enchevêtrent de manière parfois inextricable¹¹⁹. Une solution consistait à restituer ce qui paraissait correspondre à la rédaction suggérée à Pierre-François Fournier : elle avait l'inconvénient de faire disparaître des notations qui à l'époque avaient paru superflues à l'auteur, mais qui ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêt pour le chercheur actuel. Finalement nous avons pris le parti de tenter une fusion des deux versions, procédant ainsi à une complète réécriture de cette partie afin que le lecteur contemporain dispose d'un texte aussi complet que possible : la marge des pages 33-44 a été grisée afin de distinguer cette partie du reste de la publication qui se veut le plus fidèle possible du manuscrit.

Outre « l'étude des sources », le chapitre IV de la deuxième partie « Les rapports avec les villes » (p. 129-147 du manuscrit / p. 163-184 de l'édition) a fait également l'objet d'un profond remaniement, car sa composition reflétait le manque de temps dont Pierre-François FOURNIER eut à pâtir. Pour en rendre plus aisée la compréhension, des sous-titres numérotés (caractères rouges) ont été introduits dans ce chapitre, même si, après discussion, les éditeurs ont renoncé à généraliser ce procédé à l'ensemble de la thèse. Quelques rares paragraphes ont également été légèrement remaniés, notamment à propos de Vissac (p. 106 du manuscrit / p. 141 de l'édition).

Enfin on pourra regretter que Pierre-François Fournier n'ait pas proposé de conclusion ou que celle-ci ne nous soit pas parvenue. Toutefois il convient de remarquer que la position de thèse n'en n'est pas davantage pourvue et que celle-ci présente un plan quelque peu différent.

Le lecteur peut désormais entrer dans l'atelier de Pierre-François Fournier. Outre des informations relatives à l'histoire locale et des institutions, nous espérons qu'il pourra aussi saisir l'historien-archiviste « en ses archives ». À l'heure actuelle, les pratiques professionnelles de recherche, de documentation et de publication des chercheurs tendent à se constituer en un domaine d'analyse propre. Les « archives des savoirs », qui désignent les « documents ou artefacts produits [et reçus] dans le cadre d'une activité de recherche¹²⁰ », sont « les traces de la science en train de se faire¹²¹ ». Elles éclairent l'évolution des disciplines scientifiques et de leurs méthodes, ainsi que la manière dont un savant documente son objet d'étude, développe ses idées et son discours. Il y a quelque chose de touchant à entrer ainsi dans l'intimité d'un chercheur.

¹¹⁹. Cf. *infra*, Annexe n° III : fac-similé de quelques pages du manuscrit de la thèse.

¹²⁰. Jean-François BERT et Marc J. RATCLIFF, « Introduction. Pourquoi archive-t-on les savoirs aujourd'hui ? Et comment ? » in *Id.* (dir.), *Frontières d'archives. Recherches, mémoires, savoirs*, Paris, Archives contemporaines, 2015, p. III-XIV, ici p. IV.

¹²¹. Lucie FAVIER et Widad MUSTAFA EL HADI, « L'archivage numérique des savoirs. Perspectives européennes », *Les Cahiers du numérique*, vol. 11, n° 1, cité par J.-F. Bert et M. J. Ratcliff, « Introduction... », *op. cit.*, p. V.

Table des matières

	page du manuscrit	page de l'édition 2017
REMARQUES PRÉLIMINAIRES DES ÉDITEURS		7
<i>1. Le contexte de réalisation de la thèse</i>		7
<i>2. Le parcours de Pierre-François Fournier après la soutenance de sa thèse</i>		13
<i>3. Les grandes évolutions historiographiques</i>		16
<i>4. Présentation de l'édition</i>		26
AVERTISSEMENT	I	29
LISTE DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES POUR LES RÉFÉRENCES	III	31
ÉTUDE DES SOURCES	1	33
PRINCIPAUX OUVRAGES À CONSULTER	12	45
INTRODUCTION	14	47
<i>Chapitre I.- La conquête de l'Auvergne par les rois de France</i>	15	49
<i>Chapitre II.- Les agents de la royauté en Auvergne avant l'avènement d'Alfonse</i>	30	63
<i>Chapitre III.- Définition des droits d'Alfonse de Poitiers</i>	38	71
PREMIÈRE PARTIE.- LES AGENTS DE L'AUTORITÉ DU COMTE DE POITIERS	41	75
<i>Chapitre I. - Le connétable d'Auvergne</i>	42	77
<i>Chapitre II.- Les bailes</i>		93
<i>Chapitre III.- Les châtelains, sergents et autres agents secondaires</i>	74	107
<i>Chapitre IV.- Les agents temporaires</i>	77	111
DEUXIÈME PARTIE	89	123
<i>Chapitre I.- Les rapports avec le roi de France et ses agents</i>	90	125
<i>Chapitre II.- Les rapports avec le clergé</i>	98	133
<i>Chapitre III.- Les rapports avec la noblesse</i>	104	139
<i>Chapitre IV.- Les rapports avec les villes</i>	129	163
TROISIÈME PARTIE.- L'ORIGINE ET LES PREMIÈRES ANNÉES DU BAILLIAGE DES MONTAGNES D'Auvergne	148	185

ANNEXES	203
<i>Annexe n° I : carte des bailies d'Auvergne</i>	204
<i>Annexe n° II : carte simplifiée des bailies d'Auvergne</i>	206
<i>Annexe n° III : fac-similé de quelques pages du manuscrit de la thèse.</i>	207
<i>Annexe n° IV : généalogie simplifiée des comtes d'Auvergne, XI^e - XIII^e siècles</i>	239
<i>Annexe n° V : les évêques de Clermont, 1195-1286</i>	240
<i>Annexe n° VI : généalogie des sires de Beaujeu, XI^e – XIII^e siècles</i>	241

C

ette thèse, soutenue par Pierre-François Fournier en janvier 1911 à l'École nationale des chartes, était restée inédite à ce jour; notamment en raison de la Première Guerre mondiale. Parvenue sous la forme d'un unique exemplaire manuscrit, conservé par son fils Gabriel Fournier, elle est composée de 167 feuillets qu'il a fallu transcrire et quelque peu actualiser, en fonction des publications parues depuis un siècle. Ainsi, elle offre aux historiens des institutions et des pratiques de gouvernement du XIII^e siècle, ainsi qu'au public féru d'histoire locale, une moisson d'informations et de savantes dissertations, replacée dans le contexte actuel de la recherche. C'est également l'occasion de présenter la méthode de travail d'un chartiste tout au long du XX^e siècle, puisque Pierre-François Fournier, après avoir travaillé à la Bibliothèque nationale, fut directeur des Archives départementales de la Haute-Loire en 1922, puis de celles du Puy-de-Dôme de 1924 à 1949, directeur de la III^e circonscription des Antiquités historiques d'Auvergne de 1942 à 1964, tout en étant conservateur des Antiquités et Objets d'Art de 1942 à 1965. Il fut également conservateur du musée Bargoin à Clermont-Ferrand de 1947 à 1955.

Grâce au recours à des caractères de couleurs différentes, il est possible de suivre les modifications apportées au texte original que Pierre-François Fournier n'a cessé de corriger pendant toute sa vie, même après la publication en 1959, en collaboration avec Pascal Guébin, du volume des Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers et arrêts de son Parlement de Toulouse.

Quelques documents complètent en annexe la présente édition, réalisée par Rémy Roques, Gabriel Fournier et Bernadette Fizellier-Sauget.



Collection Études sur le Massif central

Rémy ROQUES est diplômé de Master d'histoire médiévale de l'université Clermont Auvergne et responsable de la conformité des projets, Groupe La Poste.

Gabriel FOURNIER est professeur honoraire d'histoire médiévale à l'université Clermont Auvergne.

Bernadette FIZELLIER-SAUGET est ingénieur en retraite du service régional de l'archéologie d'Auvergne – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

ISBN
978-2-84516-767-4

Ne peut être vendu.

(Cet ouvrage est commercialisé au prix de 7,50 euros sur lcdpu.fr)